

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 24 FEVRIER 2025

La séance est ouverte à 18 heures 33 sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

ORDRE DU JOUR

A- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

B- PRESENCES/ ABSENCES/ PROCURATIONS

C- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

D- ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS

GROUPE A

FINANCES

N° 1 : Subvention 2025 au Comité des Œuvres Sociales du Pays Vert

N° 2 : Convention-cadre tripartite entre la Ville d'Aurillac, la CABA et l'Association Trail Odyssée Montagnes 15 (TOM 15) pour l'organisation de l'Ultra Trail Puy Mary Aurillac (UTPMA) - Années 2025, 2026 et 2027

MARCHES

N° 3 : Modalités de consultation et d'attribution des marchés de fourniture de pièces d'eau potable et d'assainissement

N° 4 : Constitution d'un groupement de commandes entre la CABA et la Commune d'Aurillac pour la maintenance des parcs de stationnement

N° 5 : Avenant n°3 au marché de travaux d'aménagement du Pôle d'Echange Intermodal (PEI) d'Aurillac - Lot n°4 : Aménagement paysager et mobilier urbain sur mesure (bois)

N° 6 : Lancement de la consultation pour la mise en œuvre des mesures de sûreté, inspection filtrage des passagers, des bagages de soute et de cabine de l'Aéroport d'Aurillac-Tronquières

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 7 : Politique de la Ville – Contrat de Ville 2024-2030 – Convention de cofinancement d'un poste de Chef de projet Cohésion Sociale porté par la Ville d'Aurillac dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030

ENVIRONNEMENT

N° 8 : Site de la Plantelière - Tarifs des animations

N° 9 : Acquisition de colonnes pour la collecte des Ordures Ménagères résiduelles pré-équipées pour un futur passage en tarification incitative et acquisition de colonnes pour les emballages, les papiers et le verre - Demande de subvention DSIL 2025

N° 10 : Signature du Contrat-type Unique (CTU) avec l'éco-organisme CITEO pour les Emballages Ménagers et Papiers Graphiques - Agrément 2025-2029

N° 11 : Avenant n°3 à la convention portant mutualisation de services entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés

TRANSPORTS

N° 12 : Convention de coopération pour l'organisation des services de transports scolaires et réguliers entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la CABA

URBANISME ET HABITAT

N° 13 : PLUi-H : abandon de la procédure de révision allégée n°10

N° 14 : PLUi-H : abandon de la procédure de révision allégée n°11

N° 15 : Approbation de la convention de Pacte Territorial France Rénov' du Cantal

N° 16 : Suppression de la ZAC de Baradel Le Bousquet

N° 17 : Suppression de la ZAC de Baradel Le Garrie

ADMINISTRATION GENERALE

N° 18 : Annexe II à la Convention de Création d'une entente pour la Gestion des Milieux Aquatiques du Bassin Bromme-Siniq-Goul

N° 19 : Structuration de la compétence GEMAPI à l'échelle du Bassin versant de la Truyère - Dépôt d'un dossier de demande de labellisation EPAGE et modalités d'exercice de la compétence GEMAPI au sein de cette structure

N° 20 : Fonctionnement de la CABA - Délégation du Conseil au Bureau et au Président - Autorisation de subdélégation de signature du Président au profit des membres de la Direction Générale ou des Responsables de Service (modifie les délibérations n° DEL-2020-056, n° DEL-2021-152 et n° DEL-2024-165)

N° 21 : Tableau des effectifs - Février 2025

GROUPE B

FINANCES

N° 22 : DOB précédé de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 et du rapport 2024 sur la situation en matière de Développement Durable

N° 23 : Pôle Immobilier d'Entreprises d'Aurillac - Avenant n° 13 à la convention de concession consentie par la CABA à la SEM SEBA15

N° 24 : Convention relative à la gestion et au financement des frais d'exploitation et d'investissement de la plate-forme aéroportuaire d'Aurillac

MARCHES

N° 25 : Modalités de consultation et d'attribution des marchés relatifs aux prestations d'études et de maîtrise d'œuvre dans le but de réaliser le Schéma Directeur Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération

N° 26 : Attribution du lot n°1 "Dommages aux biens et risques annexes" relatif aux marchés d'assurances pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 27 : Politique de la Ville – Contrat de Ville 2024-2030 – Conventions Pluriannuelles d'Objectifs

ENVIRONNEMENT

N° 28 : Projet de Recyclerie/Ressourcerie à proximité de la déchetterie des Quatre Chemins

GRANDS EQUIPEMENTS

N° 29 : Rénovation et extension du Boulodrome Communautaire - Plan de financement prévisionnel et demandes de subventions

N° 30 : Aménagement d'un terrain d'honneur synthétique non chauffé au Stade Jean Alric - Plan de financement prévisionnel et demandes de subventions

URBANISME ET HABITAT

N° 31 : Débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme et état de réalisation du programme d'orientations et d'actions Habitat au titre de l'année 2024

E- DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL DEPUIS LA SEANCE PRECEDENTE

F- QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose que nous débutons cette séance de Conseil Communautaire.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nous désignons Elisa BASTIDE aux fonctions de secrétaire de séance car elle est aujourd'hui la plus jeune parmi nous.

APPEL DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Nous allons procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : absent

Catherine AMALRIC : absente, représentée par Jean-Paul NICOLAS

Ginette APCHIN : absente, représentée par Jean-Pierre PICARD

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : absent, représenté par Aurélie DEMOULIN

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : présente

Jamal BELAIDI : absent, représenté par Sylvie LACHAIZE

Patricia BENITO : présente

Bernard BERTHELIER : présent

Hubert BONHOMMET : absent, représenté par Michel BAISSAC
 Vanessa BONNEFOY : absente, représentée par Claudine FLEY
 Nadine BRUEL : présente
 Elise BRUGIERE : absente, représentée par Stéphane FRÉCHOU
 Michel COSNIER : présent
 Philippe COUDERC : présent
 Alain COUDON : absent, représenté par Pierre MATHONIER
 Thierry CRUEGHE : présent
 Charly DELAMAIDE : présent
 Stéphanie DELORME : absente, représentée par Jean-Luc LENTIER
 Géraud DELPUECH : absent
 Aurélie DEMOULIN : présente
 Jean-Luc DONEYS : absent
 Louis ESTEVES : présent
 Philippe FABRE : présent
 Dominique FABREGUES : présent
 Jean-Michel FAUBLADIER : présent
 Claudine FLEY : présente
 Daniel FLORY : présent
 Stéphane FRÉCHOU : présent
 Christian FRICOT : présent
 Cécile GANE : présente
 Nathalie GARDES : présente
 Bernadette GINEZ : présente
 Frédéric GODBARGE : présent
 Mireille LABORIE : présente
 Sylvie LACHAIZE : présente
 Evelyne LADRAS : présente
 Isabelle LANTUÉJOUL : absente, représentée par Julien VIDALINC
 Dominique LAVIGNE : présente
 Jean-Luc LENTIER : présent
 David LOPEZ : présent
 Philippe MARIOU : présent
 Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : absente, représentée par Valérie RUEDA
 Angélique MARTINS : présente
 Pierre MATHONIER : présent
 Magali MAUREL : absente, représentée par Bernard BERTHELIER
 Philippe MAURS : présent
 Chloé MOLES : absente
 Maryline MONTEILLET : absente, suppléée par Annelise MICHEL-GAGNAIRE
 Maxime MURATET : présent
 Jean-Paul NICOLAS : présent
 Christophe PESTRINAUX : présent
 Jean-Pierre PICARD : présent
 Christian POULHES : présent
 Gérard PRADAL : présent
 Sébastien PRAT : présent
 Jean-Louis PRAX : absent, représenté par Philippe MAURS
 Jean-François RODIER : présent
 Valérie RUEDA : présente
 Guy SENAUD : présent
 Philippe SENAUD : présent
 Frédéric SERAGER : absent, représenté par Philippe COUDERC
 Nicole SOULENQ-COUSSAIN : présente
 Jean-Luc TOURLAN : présent

Jean-Louis VIDAL : présent
 Julien VIDALINC : présent
 Véronique VISY : présente

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Vous avez dû recevoir le procès-verbal du Conseil Communautaire précédent. Ya-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Non.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Avant de débiter l'ordre du jour des délibérations, je vais donner un certain nombre de points d'actualité qui concernent notre collectivité.

Il n'y a pas beaucoup d'actualités importantes, mais un certain nombre de sujets doivent être évoqués.

Il sera organisé un Salon Passion Voyage à l'Aéroport d'Aurillac-Tronquières le samedi 15 mars, c'est un salon du voyage avec des prestataires qui organisent des stands. Il y a des conférences, c'est en partenariat avec l'Agence Fitour qui propose de découvrir des destinations avec une dizaine de stands qui attendent les visiteurs, des conférences aussi, et la possibilité de gagner au tirage au sort deux places pour aller à l'Ile Maurice. Lors de la dernière édition, c'était quand même 700 visiteurs qui sont venus sur ce salon, ça a été un succès, donc je pense qu'il devrait connaître la même destination et le même succès cette année.

Ensuite, la 11^{ème} édition du Festival BD, qui se tiendra les 15 et 16 mars : 36 auteurs sont invités, et l'année dernière, c'était plus de 3 500 visiteurs qui sont venus tout au long de ce week-end. Ce salon, c'est l'occasion d'avoir des séances traditionnelles de dédicaces avec des auteurs de bandes dessinées, des spectacles aussi pour les petits et pour les plus grands au Centre des Congrès et au Théâtre d'Aurillac. Mais aussi plusieurs expositions qui se déroulent soit aux Ecuries, soit à la Médiathèque, qui sont réalisées en partenariat avec le lycée Saint-Géraud. A noter la deuxième édition d'une résidence itinérante à destination des écoliers du territoire avec un artiste associé, une résidence d'artistes, qui va dans les écoles présenter et faire participer les enfants sur tout le territoire de l'Agglomération. Si vous voulez avoir le détail précis du programme, vous le trouverez sur la page Facebook du Festival BD du Bassin d'Aurillac.

Autre opération que je dois vous signaler, vous avez vu que nous avons changé d'ère, de communication, d'intitulé et de visuel. Simplement, donc, en conclusion de ces communications, je souhaite revenir sur ce passage qui constitue un élément marquant de notre Collectivité. Je tiens à remercier Nathalie Gardes qui est la Vice-Présidente en charge du groupe de travail et qui l'a mené avec le Service Communication de façon très efficace et très participative. Quand on dit que ça a été une co-construction, je pense que c'est la démonstration de ce qu'il convient de réaliser en termes de sollicitation à la fois des élus, des services et d'une agence qui nous a accompagnés dans cette démarche-là. Ce changement de dénomination avait été évoqué lors du projet de territoire. Certains élus s'étaient émus que l'acronyme CABA ne voulait pas dire grand-chose quand on sortait du territoire de la Communauté d'Agglo. Alors, le terme CABA avait bien été approprié par les habitants et ça n'était pas le sujet, mais la difficulté c'est que quand on sponsorise une manifestation, quand c'est une dimension internationale, nationale, l'acronyme CABA ne veut rien dire et on l'avait

mis dans notre projet de territoire de réfléchir à une terminologie qui soit identifiable au niveau national voire international et donc un groupe de travail s'est constitué avec des élus. Ce travail a abouti le 19 décembre à la proposition de la dénomination Aurillac Agglomération qui correspond à un usage maintenant, comme Clermont Métropole. Les grands Clermont, les grands Cahors, tout ça, ça n'existe plus et aujourd'hui on met le nom de la ville préfecture ou de la ville centre de l'Agglomération avec la terminologie « Agglomération ». Alors, jusqu'à présent, ça a été validé par tous les Conseils Municipaux qui ont eu à statuer, puisque nous devons valider à la fois le changement de nom et le changement de communication, les statuts, donc la mise à jour des statuts par décision des Conseils Municipaux. Sur les réunions qui avaient été organisées, plusieurs thématiques ont été abordées par les élus qui ont participé, donc les points forts et les points faibles du nom actuel, du mot CABA. L'ambition du projet, c'était de vouloir porter un message, d'analyser les motivations, les objectifs, mais d'analyser aussi les constructions autour, de faire du benchmarking, comme je vous l'ai dit, il y a des modes dans les dénominations et je crois qu'on a été, en tout cas on correspond actuellement à ce qui se réalise en termes de propositions et de pertinence. Donc la volonté du groupe de travail, tu m'arrêtes Nathalie si je me trompe, mais en gros, c'était de faire apparaître Aurillac comme ancrage territorial et capitaliser sur la notoriété de la ville centre, mais aussi valoriser le terme Agglomération pour bien démontrer que ce n'était pas une commune mais c'était bien 25 communes et l'utilisation d'une Baseline en complément du logo afin d'intégrer tous les paramètres du territoire. L'étape suivante a été de matérialiser, notamment dans le logo, l'esprit qui présidait à cette construction d'équité territoriale mais aussi d'une collectivité qui rayonne. C'est la proposition qui a été faite avec des couleurs un peu vives. Qui sont des couleurs plutôt contemporaines et qui retrouvent bien la dynamique à la fois de toutes les communes, les petits bâtons, ces 25 signes qui correspondent aux 25 communes qui constituent notre logo. Donc, le synchronisme avec certaines communications, malheureusement, a dévié un peu l'appréciation qui était portée sur ce logo. Il y en a qui étaient très fiers de ce logo, d'autres qui en ont profité sur les réseaux sociaux, où on s'est fait un peu épingleur, en tout cas, aujourd'hui, je vois l'usage sur les documents de communication, c'est un logo qui est dynamique, qui rayonne, et qui permet justement d'avoir une communication beaucoup plus explosive, si on peut dire, et qui correspond bien à notre intention d'avoir une Communauté, une Agglomération dynamique autour d'un symbole qui est non pas une croix catholique mais bien un plus comme Canal+, on ne dit pas Canal-Croix, c'est le plus qui fait que l'ensemble en est plus fort et c'est le message essentiel de ce logo. Voilà ce que je tenais à vous dire sur la communication autour de ce logo. Et, bien sûr, sur Aurillac Agglo.

Y a-t-il des prises de parole par rapport à ces sujets multiples ? Non.

Vous aurez à statuer dans vos Conseils Municipaux, si ce n'est déjà fait. Je crois qu'on a eu 11 retours actuellement, avec des votes à l'unanimité. Il y a encore 14 Conseils Municipaux qui vont se tenir. Donc, on arrivera à la globalité.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Alors comme de tradition, nous avons des délibérations qui sont situées en groupe A et d'autres qui seront en groupe B.

Les groupes A ne sont pas débattus puisque le Bureau Communautaire a décidé de classer ces délibérations en groupe A. Les délibérations qui ont été classées en groupe A sont les suivantes :

En finances :

- La délibération n°1 : Subvention 2025 au Comité des Œuvres Sociales du Pays Vert
- La délibération n°2 : Convention cadre tripartite entre la Ville d'Aurillac, la CABA et l'Association Trail Odyssée Montagnes 15 (TOM15) pour l'organisation de l'Ultra Trail du Puy Mary Aurillac (UTPMA) – Années 2025, 2026 et 2027

Au titre des marchés :

- La délibération n°3 : Modalités de consultation et d'attribution des marchés de fourniture de pièces d'eau potable et d'assainissement
- La délibération n°4 : Constitution d'un groupement de commandes entre la CABA et la Commune d'Aurillac pour la maintenance des parcs de stationnement
- La délibération n°5 : Avenant n°3 au marché de travaux d'aménagement du Pôle d'Echange Intermodal (PEI) d'Aurillac - Lot n°4 : Aménagement paysager et mobilier urbain sur mesure (bois)
- La délibération n°6 : Lancement de la consultation pour la mise en œuvre des mesures de sûreté, inspection filtrage des passagers, des bagages de soute et de cabine de l'Aéroport d'Aurillac-Tronquières

Pour la Politique de la Ville :

- La délibération n°7 : Politique de la Ville – Contrat de Ville 2024-2030 – Convention de cofinancement d'un poste de Chef de projet Cohésion Sociale porté par la Ville d'Aurillac dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030

Pour l'environnement :

- La délibération n°8 : Site de la Plantelière - Tarifs des animations
- La délibération n°9 : Acquisition de colonnes pour la collecte des Ordures Ménagères résiduelles pré-équipées pour un futur passage en tarification incitative et acquisition de colonnes pour les emballages, les papiers et le verre - Demande de subvention DSIL 2025
- La délibération n°10 : Signature du Contrat-type Unique (CTU) avec l'éco-organisme CITEO pour les Emballages Ménagers et Papiers Graphiques - Agrément 2025-2029
- La délibération n°11 : Avenant n°3 à la convention portant mutualisation de services entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés

En ce qui concerne les transports :

- La délibération n°12 : Convention de coopération pour l'organisation des services de transports scolaires et réguliers entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la CABA

En ce qui concerne l'urbanisme et l'habitat :

- La délibération n°13 : PLUi-H : abandon de la procédure de révision allégée n°10
- La délibération n°14 : PLUi-H : abandon de la procédure de révision allégée n°11
- La délibération n°15 : Approbation de la convention du Pacte Territorial France Rénov' du Cantal
- La délibération n°16 : Suppression de la ZAC de Baradel Le Bousquet. Messieurs MATHONIER, COUDON, BERTHELIER, PESTRINAUX et Mesdames GINEZ et LANTUEJOUL ne prennent pas part au vote.
- La délibération n°17 : Suppression de la ZAC de Baradel Le Garric. Messieurs MATHONIER, COUDON, BERTHELIER, PESTRINAUX et Mesdames GINEZ et LANTUEJOUL ne prennent pas part au vote.

En administration générale :

- La délibération n°18 : Annexe II à la Convention de Création d'une entente pour la Gestion des Milieux Aquatiques du Bassin Bromme-Siniq-Goul
- La délibération n°19 : Structuration de la compétence GEMAPI à l'échelle du Bassin versant de la Truyère - Dépôt d'un dossier de demande de labellisation EPAGE et modalités d'exercice de la compétence GEMAPI au sein de cette structure
- La délibération n°20 : Fonctionnement de la CABA - Délégation du Conseil au Bureau et au Président - Autorisation de subdélégation de signature du Président au profit des membres de la Direction Générale ou des Responsables de Service (modifie les délibérations n° DEL-2020-056, n° DEL-2021-152 et n° DEL-2024-165)

- La délibération n°21 : Tableau des effectifs - Février 2025

Donc, sur ces délibérations du groupe A. Y a-t-il des questions sur ces délibérations ?

S'il n'y a pas de questions, je les mets aux voix.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 22 : FINANCES – DOB PRÉCÉDÉ DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 ET DU RAPPORT 2024 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Monsieur le Président

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose que nous passions au DOB. Ce débat est une obligation faite par la loi et qui nous permet d'évoquer la vision stratégique que nous développons dans notre budget et surtout dans nos investissements. C'est un débat qui est fait dans toutes les collectivités et les communes d'une certaine taille comme les intercos et comme au Département.

Le DOB s'organise toujours selon la structure traditionnelle suivante :

- Les données sur les éléments généraux d'analyse et sur la situation financière de la CABA ;
- Le Budget Principal avec le fonctionnement et les investissements structurants ;
- Et puis les Budgets Annexes qui vont porter les différents investissements de l'année 2025.

LES DONNÉES GÉNÉRALES

Les éléments généraux, c'est l'inflation, c'est une donnée nationale, 2,4 % en 2024. Les prévisions d'inflation 2025, c'est 1,6 %.

La croissance est de 1,1 % en 2024, et est prévue de 0,9 % en 2025, ce qui veut dire que l'on aura une croissance très faible.

Le taux de chômage, au troisième trimestre 2024, est de 7,4 % pour la France, 6,4 % pour la Région, et toujours notre Cantal avec un taux très faible de chômage à 4,3 %.

Nous avons aujourd'hui, au 1^{er} janvier, 56 315 habitants sur le territoire de l'Agglo, et nous avons un nombre d'entreprises de 2 161.

Un bref rappel sur le projet de territoire, avec trois axes qui avaient été la structure de notre stratégie matricielle.

- 1) La priorité au développement économique, avec des moyens importants mis par l'Agglo sur notre territoire, et qui permet de développer l'activité économique au sens large ;
- 2) La politique d'accueil, c'est l'attractivité mais aussi la valorisation du territoire donc c'était le deuxième axe qui avait été défini et co-construit ensemble dans le cadre de ce projet de territoire ;
- 3) Un cadre de vie et un développement durable pour un équilibre territorial.

Alors les couleurs sont significatives. Le rouge, c'est l'économique. L'orange, c'est la politique d'accueil, attractivité et valorisation du territoire et le vert, c'est le cadre de vie mais aussi le Développement Durable.

Nous vous indiquons sur le diaporama les contractualisations. Les travaux et tous nos investissements nécessitent un certain nombre de partenaires pour les contractualisations et les cofinancements. Vous les avez listés sur ce slide et aujourd'hui, on ne peut mener nos

projets que si on a l'ensemble de ces soutiens.

Mais nous avons un périmètre aussi plus large, un partenariat territorial qui s'est développé depuis plusieurs mandats, qui est rentré maintenant dans une phase très active, que ce soit le SCoT, avec les trois Communautés de Communes Cère et Goul en Carladès, Châtaigneraie et Aurillac Agglo. Bien évidemment, Aurillac Agglo est notre entité. Le Carladès, c'est la Communauté de Communes Cère et Goul. La Châtaigneraie, bien évidemment, c'est notre partenaire aussi, alors pour des actions ponctuelles et puis d'autres actions qui sont co-construites ensemble.

Et puis nous avons le SYTEC, le partenariat avec le SCoT Saint-florin et puis le SCoT du Haut Cantal. On travaille ensemble sur un certain nombre de projets, le fonds de chaleur qui va être de dimension inter-SCoT et qui va être traité dans ce cadre-là. Sur le TEPOS, par exemple, c'est le SCoT. Le SCoT, c'est une structure parallèle qui prend des compétences, notamment le CLS (Contrat Local de Santé). Le LEADER est en cours et là aussi on participe à ces opérations. Et sur le SCoT, cela représente quand même 85 communes, avec un centre urbain et 11 communes PVD. Voilà sur le partenariat territorial.

Le point suivant, ce sont les masses financières de l'Agglo, ce sont les Comptes Administratifs, ce sont les chiffres 2024.

En termes de recettes, ce sont les comptes consolidés, nous avons en 2024 un peu plus de 67 millions en recettes consolidées dont vous avez la couleur avec les différents budgets concernés. L'année précédente, nous avions, en recettes consolidées, 65 millions, on a progressé de 2,5 millions en recettes par rapport à 2023.

Sur les dépenses, nous avons, en 2024, 58 millions de dépenses contre 55 millions en 2023. Donc, là aussi, progression, mais de 3 millions en dépenses. L'ensemble des différences fait que nous avons aujourd'hui une capacité d'autofinancement qui tourne environ à 10 millions.

En 2024 nous aurons 9,8 millions de capacité d'autofinancement contre 10,2 millions en 2023. Nous avons perdu, en 2024, 400 000 euros d'autofinancement. Cela s'explique par un certain nombre d'opérations, je reviendrai dessus, mais d'opérations particulières, notamment le Tour de France, la hausse des énergies, la hausse des assurances etc. Mais je reviendrai là-dessus pour expliquer le différentiel qui impactera aussi les comptes de 2025.

Sur la dette, nous avons un état de la dette au 31 décembre 2024 à 55 millions 460 mille euros. Précédemment, nous avions, en 2023, 53 millions 300 mille euros pour la dette consolidée, tous budgets confondus. Nous sommes passés à 55 millions 460 milles euros. Et le budget 2025, si on ouvrait toutes les lignes, ce qui ne se produit jamais, et si nous devons réaliser 100% des investissements, cela nous contraindrait à avoir un financement de plus de 63 millions d'euros. Mais encore une fois, l'année dernière, c'était la même situation, donc il faut le prendre avec beaucoup de vigilance parce qu'on ne réalise jamais la totalité.

En tout cas, le critère qu'il me semble essentiel de souligner, c'est la capacité de désendettement au 31 décembre 2024, une capacité de désendettement de 5,7 ans. La raison pour laquelle ce ratio s'est dégradé par rapport à 2023, c'est parce que nous avons mobilisé en 2024, 100% des emprunts liés à la STEP Souleyrie. Si vous regardez les lignes, la ligne qui progresse sensiblement, c'est l'assainissement, donc la STEP Souleyrie, qui est passé de 12 millions 85 mille euros en 2023, à 19 millions 63 mille euros en 2024, ce qui explique l'augmentation de 0,5 ans sur la capacité de désendettement. Mais c'était bien géré, bien prévu, prévisible et nécessitant cet investissement. Je rappelle que cet investissement, c'était 42 millions d'investissements total. Donc avec un emprunt d'à peu près la moitié, ça alourdit notre endettement mais ça avait été géré tout au long de plusieurs années pour avoir des réserves pour assurer un autofinancement de l'autre moitié, plus les aides que nous avons

obtenues. Cela est l'état des lieux 2024.

LE BUDGET PRINCIPAL

Le panier fiscal de l'Agglo, en 2024, est de 23,6 millions alors que, l'année précédente, c'était 23 millions. Le panier fiscal, en prenant les recettes spécifiques à l'Agglo, c'est une répartition de 10,7 % de financement sur les ménages, de 34,2 % sur les entreprises et en remplacement de la fraction de taxes d'habitation et de CVAE, nous avons une fraction de TVA qui assure 55,1 % de nos ressources. Cela était en 2024, la répartition proportionnelle ne va pas se modifier sensiblement pour 2025. Concernant les bases fiscales, elles vont être revalorisées d'1,7 % (taxes foncières, CFE). Ces bases fiscales sont revalorisées de 1,7 %, mais on s'attend à avoir un certain nombre d'entreprises qui vont avoir des difficultés et qui vont impacter, que ce soit la TASCOM ou la CFE. Pour construire le budget, on va rester très prudent sur ces sommes-là. La suppression de la CVAE, qui était prévue, mais nous, elle est complètement compensée, donc pour nous, ça ne change rien. En revanche, les entreprises qui devaient voir la suppression totale de la CVAE en 2026, c'est reporté d'une année, pour l'instant.

La fraction de TVA et la DGF, du point de vue de la loi de Finances, vont rester stables, voire peut-être qu'en 2025, le budget suivant risque d'être compliqué à monter pour l'État, on doit rester très vigilants sur ce que nous pouvons faire aujourd'hui par rapport à nos moyens financiers.

Sur les ressources de l'Agglo en fonction du pouvoir de taux que nous avons. Donc la Taxe d'Habitation, la Contribution Foncière des Entreprises et la Taxe sur le Foncier Bâti, là on a un pouvoir de taux, mais comme nous en avons convenu ensemble, nous n'augmentons pas ces taux, pour ralentir les difficultés des entreprises.

Après, sans pouvoir de taux, ce sont toutes les autres ressources que nous avons, qui sont mentionnées, donc la fraction TVA sur la TH, la fraction de TVA sur la CVAE, la CVAE, la TASCOM et les autres impôts.

Sur les dotations de l'Etat, qui sont l'autre grand pilier des ressources, elles régressent tous les ans, puisque nous avons une « DGF Compensation » qui diminue de 2% tous les ans depuis le début du mandat. Il est probable qu'elle baisse encore cette année. Concernant la « DGF Intercommunalité », elle devrait progresser au vu du nombre d'habitants supplémentaires, nous avons 525 habitants de plus, il y a 35 euros de DGF par habitant donc vous faites le calcul ça fait environ 18 000 euros, ce n'est pas très significatif en ressources mais il faut le prendre quand même.

Sur les charges de fonctionnement, il y a plusieurs grandes lignes. Le 011 d'abord, les charges courantes, qui représentent un montant significatif, alors même si on peut anticiper d'une certaine manière une baisse, nous avons des postes qui augmentent, notamment les maintenances, les contrats de maintenance, on a des installations, que ce soient les logiciels, les matériels, etc. Nous aurons plus de 100 000 euros supplémentaires sur cette ligne-là. Et puis il y a les postes d'assurance avec des questions qui n'étaient jamais posées mais qui vont se poser de plus en plus suite aux dégâts impressionnants créés par le dérèglement climatique avec des plafonds maximum d'intervention, même sur la responsabilité civile et parfois des biens qui seront qualifiés de non-assurables. En revanche, le travail qui est préfiguré, n'est-ce pas Monsieur le Vice-Président en charge des Finances, c'est quand même de réduire ces charges, donc le 011 ne devrait pas augmenter cette année. En revanche, nous avons globalement une masse salariale en 2024 qui était de 15,8 millions tout compris, nous serons budgétairement sur une masse à peu près de 16,8 millions, donc 1 million de plus.

Sachant que dans ce million supplémentaire, il y a des dépenses qui nous sont complètement infusées par l'État. Ce sont les augmentations notamment de 3 points du taux de CNRACL et

d'allocations familiales, d'URSSAF, qui concernent aussi nos communes. Dans cette augmentation, cela représente quand même 500 000 euros. Il y a ensuite le GVT, la promotion interne, les mutuelles, la prévoyance, qui vont être payés, qui ont été négociés avec les organisations syndicales en 2024 et qui seront, dès le 1^{er} janvier 2025, appliqués auprès de nos agents.

Mme GINEZ.- Et de la complémentaire santé.

M. LE PRÉSIDENT.- En 2026, mais 2025, c'est uniquement la prévoyance.

Et puis nous avons laissé un niveau de subvention vers les budgets annexes. Ce budget de subvention qui est conséquent, va être aussi augmenté pour l'environnement, pour la collecte des déchets, puisqu'il y a des dépenses one-shot, si je puis dire, qui vont être liées à l'installation des nouvelles colonnes et aux matériels qu'il faudra investir, donc on en reparlera quand on verra le budget des OMr et des déchets. Un renforcement de l'épargne brute pour mettre en œuvre un projet de territoire ambitieux. Sur les différentes mesures, voici les principales orientations d'investissement :

Sur la politique d'accueil :

Le soutien est maintenu aux grands événements, donc une subvention importante sur le Théâtre de Rue, c'est une convention qu'on a renouvelée en 2024 et qui va s'appliquer pour 3 ans, donc 580 000 euros, Aurillac en Scène 216 000 euros et puis différents événements, mais avec des subventions moindres (UTPMA, Goudots). C'est 836 000 euros sur ces manifestations.

Sur la politique d'accueil, concernant, sur le budget 2025, un projet va vous être présenté dans le cadre des délibérations par Charles DELAMAIDE. C'est le boulodrome qui va subir un rajeunissement important.

Toujours sur la politique d'accueil, le lancement de la maîtrise d'œuvre sur le terrain du stade Jean Alric. La décision a été prise par l'Intercommunalité de valider une pelouse synthétique non chauffée. La fenêtre de tir sera nécessairement à l'intersaison. Il y a de gros travaux à faire pour réduire le déséquilibre foncier du terrain donc ce sont des travaux que l'on pourra déclencher à partir de mai 2026 et qui devront être réalisés avant août 2026 donc une fenêtre de tir très étroite d'où l'importance d'avoir déjà travaillé avec la maîtrise d'œuvre pour pouvoir déclencher très rapidement ce projet, et qui portera ses fruits pour la saison 2026/2027. J'espère simplement que nous serons toujours en pro D2. Cela a été évoqué notamment sur les cofinancements, on va demander la modification du Pacte Cantal qui pourrait être en partie fléché justement sur ces cofinancements. Je rappelle, mais peut-être plus pour ceux qui ont participé au Bureau Communautaire, que nous avons la contrainte d'obtenir des cofinancements pour y aller. Donc, si nous y allons, il faut que l'on soit bien clair avec nos partenaires.

S'agissant du tourisme qui est une compétence de l'Agglomération : la poursuite du Tour du Lac avec le cheminement qui représentera au budget 860 000 euros. Ainsi que le platelage et l'aménagement du parking du Puech des Ouilhes qui sera aussi pour 1 million d'euros.

La jauge du Prisme sera augmentée pour que l'on puisse avoir notamment sur Aurillac en Scène une capacité supplémentaire d'accueil, donc c'est en gros créer des clôtures et une nouvelle sortie de secours, ce qui représente quand même un investissement de 300 000 euros pour que ce site soit adapté à une jauge supérieure parce que pour mémoire on devait avoir 5 à 6 000 spectateurs. L'idée serait que l'on puisse éventuellement encore augmenter cette jauge, peut-être de 1 000 personnes supplémentaires.

Au titre de la politique du cadre de vie et du développement durable, nous prévoyons aussi un certain nombre d'actions sur 2025.

Un projet qui est tout à fait à l'image de la volonté que nous avons poursuivie sur ce mandat d'équilibre territorial donc il a été créé un Fonds de Soutien Territorial aux Communes. Un certain nombre de Communes l'ont sollicité en 2024. D'autres vont émarger en 2025. Il y aura par exemple la Commune d'Ytrac et certainement d'autres qui vont pouvoir bénéficier de la partie du fonds qui leur est allouée. C'est une dotation d'un million deux cent cinquante mille euros sur les 5 ans.

Sur le NPNRU, dans le cadre de la compétence Politique de la Ville, c'est le soutien à Cantal Habitat pour la démolition des immeubles Clémenceau, et c'était 1 million d'euros, cela va être la dernière tranche que nous devons régler en 2025 de 450 000 euros.

Sur l'OPAH de l'Agglo, c'est une tranche de 330 000 euros qui sera fléchée sur 2025, mais aussi l'adhésion au dispositif « Villes Vivantes », pour 800 000 euros. « Villes Vivantes », c'est une start-up qui nous accompagne, qui fait de la densification urbaine douce et qui a pour vocation, justement, de construire sur des parcelles déjà existantes des aménagements pour permettre de densifier en termes d'habitats et de proposer des solutions aux personnes, qui soit ne peuvent pas faire des travaux, soit ont un trop grand jardin, soit d'aménager leur maison etc. Cela va durer plusieurs années et nous avons un projet de 10 pavillons par an, je crois, de mémoire.

Ensuite, sur la politique du cadre de vie et du développement durable, nous avons la GEMAPI, avec des investissements de 300 000 euros, il y aura le ruisseau du Mamou, le ruisseau de Sansac-de-Marmiesse aussi, là, qui sera concerné par cette GEMAPI, le ruisseau de Giou de Mamou sera concerné aussi pour certains aménagements agricoles.

Et puis nous avons la GEPU, c'est la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, donc le réseau de Lascelles, du Boulodrome, mais aussi un certain nombre de travaux sur la Ville d'Aurillac qui sont concernés par ce budget 2025.

Les terrains familiaux, gens du voyage, c'est une compétence que nous avons de gestion des terrains familiaux, comme la gestion des aires d'accueil des gens du voyage d'ailleurs, puisque nous avons dans le Schéma Départemental l'obligation de créer 18 terrains familiaux. On avance lentement mais sûrement et nous allons, je l'espère, pouvoir construire les trois premiers terrains familiaux en 2025.

Concernant les mobilités durables, le Schéma des Mobilités Durables, que nous avons travaillé depuis plusieurs années, avec la possibilité à partir du Pôle d'Echange Intermodal, de construire un réseau d'aires de covoiturage, de stationnement, d'intermodalité, donc on veut passer sur une phase active, notamment sur les communes qui souhaitent faciliter la mise en œuvre d'aires de covoiturage. L'Agglo interviendra avec un fonds de concours pour justement assurer l'organisation, l'équipement de ces aires de stationnement, mais aussi travailler à une simplification avec notamment une application qui permettra d'organiser le covoiturage à l'échelle du territoire.

Les travaux, concernant l'immeuble Marie Maurel, c'est l'immeuble dont nous avons racheté le rez-de-chaussée et le premier étage, sur lequel des services de l'Agglo vont aller. Je pense que ce n'est pas trahir un secret parce que ça a l'air d'être plutôt bien engagé, ce sera plutôt la DSI qui serait dans ces locaux. Aujourd'hui cela correspond à la logique de la DSI d'avoir tout sur deux plateaux et de pouvoir traiter de façon indépendante une structure qui est autonome avec des services mutualisés entre l'Agglo et la ville d'Aurillac.

Point suivant, dans le cadre de vie, Magali n'est pas là, elle le regrette très sincèrement, c'est elle qui est en charge de ce dossier : c'est la rénovation du Pôle Enfance Ludothèque pour un montant de 290 000€, qui va être une très belle réalisation, et qui va être livrée en 2025.

Une opportunité foncière qui nous permet de réaliser un projet qu'il aurait fallu réaliser de toute façon sur le mandat suivant. Mais cette opportunité permet d'assumer pour un coût bien moindre (2 M€) que si nous avions dû créer une ressourcerie. Tout à l'heure, Stéphane va présenter le projet avec cette opération en tout cas c'est ça c'est une opération qui va se réaliser en 2025 parce que nous n'avons pas le choix, il fallait préempter sur la vente.

La révision générale du PLUI-H, évidemment que c'est un sujet majeur pour l'Agglo. Le PLUI-H, on voit tous l'importance que cela a en matière de terrain constructible, d'orientation stratégique pour les communes. Nous allons débiter ce travail de révision générale en 2025 en sélectionnant un bureau d'études qui nous accompagnera à la fois sur le SCOT et sur la révision du PLUI-H.

Ensuite, la politique de développement économique. Nous avons toujours notre dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise, qui a déjà été utilisé une fois par BIOSE et une fois par AUTECH. C'est une ligne que l'on inscrit systématiquement et cela répond à des besoins d'une entreprise de plus de 50 salariés mais qui bénéficie de financements notamment de la Région puisqu'encore une fois, c'est la Région qui est chef de file sur les aides économiques mais la compétence de l'Agglo permet d'abonder et d'augmenter la participation de la Région.

Nous avons aussi la démarche de réserve foncière et immobilière, donc je reviendrai sur les Zones d'Activités Economiques dans mon propos. Mais bon, il faut parfois saisir quelques opportunités.

Ensuite, une aide aux entreprises artisanales. C'est une nouveauté qui va être créée en 2025, je pense à partir du 1^{er} juillet 2025. C'est un système d'aide à l'artisanat qui est basé sur une aide, alors avec un plafond, avec un taux et qui pourra compléter à la fois l'aide du LEADER, qui pourra constituer un cofinancement sur l'aide du LEADER et un financement pour les entreprises qui ne seraient pas éligibles au LEADER.

Donc c'est un effort qui est fait par l'Agglo, puisque je pense que le nombre d'entreprises éligibles, c'est à peu près 640 je crois, donc ce sera un certain investissement. Ce n'est pas tous les investissements qui peuvent être financés, mais ça permet de soutenir nos activités, notamment artisanales, sachant quand même que pour les aides au commerce, ce sont les Communes qui sont compétentes. Nous, l'Agglo, avons pris l'option uniquement d'aide artisanale.

On soutient l'innovation au Pôle d'Excellence, il y a toujours l'enveloppe de 100 000 euros que nous avons tous les ans et qui permet un droit de tirage en fonction des différents besoins de ce pôle d'excellence. Alors c'est une souplesse et nous allons être sollicités, par le PEM2i, sur un cofinancement d'un chargé de mission de l'Association PEM2i Entreprises, pour faire les 20 % de cofinancement de participation locale pour qu'ils puissent mobiliser, par exemple, du LEADER.

LES BUDGETS ANNEXES

Nous avons tout d'abord les Budgets Eau et Assainissement.

Concernant la consommation d'eau potable, nous avons consommé en 2024, 2 900 000 m³ d'eau potable. Les charges fixes de ce service augmentent sensiblement parce que c'est la mise en fonction de la STEP Souleyrie avec des charges importantes puisque c'est le lancement de cette STEP et cela nous permet d'avoir une performance des eaux de rejet qui est essentielle

pour le développement notamment du Bassin de la Cère.

Sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement, nous les avons votés en décembre 2024, donc une augmentation de 3,18 % pour l'eau et de 3,55 % pour l'assainissement.

Un fort pic d'endettement sur l'assainissement, mais nous l'avons vu tout à l'heure sur le poids de la dette avec des emprunts liés à la mise en service de la STEP Souleyrie qui ont constitué un accroissement des charges fixes notamment en matière d'entretien, de maintenance et d'analyse. C'est tout un système qui se met en place mais le but est que les eaux qui sont rejetées dans la Cère soient sanitaires conformes.

Dans les investissements particuliers du budget de l'eau, la chambre à vannes du réseau de Clavières, mais aussi la DUP périmètre de captage, c'est une capacité que l'on a d'intervenir sur des ventes de terrains agricoles quand c'est à proximité des zones de captage, cela évite que nous ayons des conflits insolubles à gérer avec les agriculteurs. Il faut maintenir ce dispositif pour que l'on puisse préempter sur des ventes éventuelles.

Interconnexion de Vézac avec le grand réseau, c'est l'adduction d'eau, Vézac sera raccordé au grand réseau.

Sur les communes, toujours, nous avons les travaux sur les communes, sur l'adduction d'eau, sur Aurillac, Lacapelle-Viescamp, Lascelles, Mandailles-Saint-Julien, Saint-Paul-des-Landes.

Au total, c'est un budget d'investissement de 6,3M€ sur l'eau.

En matière d'assainissement, il y a aussi de prévu l'achat d'un camion caméra pour 300 000 euros.

La réhabilitation et la construction d'une nouvelle station d'épuration sur le Bourg de Vézac pour un coût d'un million pour la STEP, c'est l'avantage de l'intercommunalité.

Sur les diagnostics permanents, que ce soit STEP PR et réseaux, c'est un budget de 100 000 euros, nous avons une exigence de l'État sur l'attribution du Schéma Directeur d'Assainissement, ce sont des prestations intellectuelles qui ont pour but de servir pour justement améliorer le réseau d'assainissement, mais ce sont des sommes énormes. Alors cette année, ce n'est qu'un bureau d'études et cela représentera 300 000 euros.

Après, il y aura la déclinaison sur le terrain sur les budgets suivants et sur l'assainissement, sur différentes communes donc l'ensemble de ce budget d'investissement. Pour mémoire, le budget total d'investissement sur l'assainissement est de 6,2 millions d'euros.

Le Budget du TDMA

Les déchets, d'une manière générale, la collecte des ordures ménagères et assimilées, nous avons fait le choix de ne pas augmenter le taux de la TEOM, puisque malgré la hausse de la TGAP, puisque vous le savez, tous les ans, la TGAP augmente sur cette taxe collectée par l'État, sur toutes les tonnes qui sont remises à l'incinération comme à l'enfouissement. Cette taxe, on aura l'occasion de le voir quand on fera le budget, elle augmente de façon significative. Les matériaux qui sont repris, puisque je pense que l'on a eu à peu près 5 000 tonnes qui ont été valorisées en 2024 de revente, ce sont des recettes qui sont très volatiles par nature. Cela peut être multiplié en fonction des tensions sur le marché, et cela peut s'effondrer aussi. Ces recettes, elles ne sont pas stables. Et puis, ça va être l'année où on va mettre en œuvre, pour la première étape, le regroupement des bacs, mais surtout la mise en place des colonnes. Nous avons reçu, un certain nombre de colonnes qui vont être installées dans les communes qui ont bénéficié d'un regroupement. Cette installation progressive va s'étaler sur trois années sur notre territoire de l'Agglomération.

Nous avons dans les charges une augmentation de nos prestataires que ce soit le VALTOM comme la DRIMM comme le SYDED donc tous ces prestataires qui traitent nos déchets ont des charges qui augmentent comme nous et nous font augmenter leurs services.

En revanche sur les investissements, nous avons les futures colonnes qui vont être installées, en remplacement des colonnes actuelles. Cela a fait l'objet d'un travail important de co-construction avec les élus qui va porter ses fruits puisqu'on va être enfin livrés.

Le Budget des Campings

C'est un budget qui a des charges maîtrisées et qui va nécessiter beaucoup moins, donc on aura une baisse de la subvention du budget général. Pour autant, il est prévu d'investir sur le camping de Jussac 85 000 euros mais aussi sur le camping de la Cère avec des mobil-homes qui vont être réhabilités, et 3 HLL (Habitations légères de loisirs) sur l'Ombrade. Tout cela est prévu dans le budget d'investissement global de 700 000 €.

Le Budget des Transports

Sur le Budget Transports, les constatations que l'on peut faire sur les recettes 2024 qui peuvent présumer des recettes 2025, nous avons un versement transport qui augmente de façon raisonnée, mais qui est un indicateur direct sur la santé économique de la masse salariale versée à l'échelle du territoire, puisque cela concerne les entreprises de plus de 11 salariés, et qui, tous les ans, progressent. Notre versement mobilité, en 2023, était de 3 115 000 euros. En 2024, nous avons eu un versement mobilité de 3 258 000 euros, donc 3 % d'augmentation. Nous avons pris par prudence ce même montant parce que la crise fait qu'on va nécessairement perdre quelques emplois.

La recette commerciale est aussi en hausse, et donc il y a une baisse de la participation du budget principal au budget transports. Ce qui va être renouvelé dans les investissements, il y a le parc véhicule, avec un bus, qui sera renouvelé cette année (la ligne est inscrite pour 300 000 euros) et puis les panneaux photovoltaïques sur les locaux de la Stabus pour 270 000 euros.

Ensuite, l'Aéroport, en termes de soutien économique, c'est une dépense importante pour notre budget, puisque c'est une liaison indispensable pour notre territoire, pour nos entreprises. Pour autant, c'est une OSP où nous gérons à parité avec le département, et le délégataire, c'est Chalais. C'est une charge importante puisque c'est notre enclavement qui nous contraint à avoir une liaison régulière avec des vols moindres puisque c'était un peu disproportionné par rapport aux besoins du territoire d'avoir trois rotations par jour certains jours mais nous sommes revenus à une situation d'un nombre de rotations raisonnable.

Sur les investissements qui vont être portés, il y a aujourd'hui un travail qui va être fait pour la rénovation de l'aéroport, avec une étude de maîtrise d'œuvre, mais maîtrise d'œuvre opérationnelle, ce n'est pas pour payer seulement des études, pour nous accompagner à la fois sur la rénovation de cet aéroport, l'agrandissement de la salle d'attente, l'intégration des équipements de sécurité liés au contrôle de sûreté, les pompiers, l'hébergement des pompiers, et je rappelle que c'est une construction qui date des années 90, qui n'est pas très conforme au décret tertiaire. Cette maîtrise d'œuvre va nous accompagner dans la démarche du choix que nous ferons sur l'avenir de cet espace et puis nous en profiterons pour réfléchir à l'échelle de l'espace entier, de voir si l'on peut optimiser notamment les entrepôts des avions et peut-être même le restaurant, à voir, il va falloir tout étudier. En tout cas, sur les acquisitions foncières, si nous devons étendre la piste, nous avons mis au budget 150 000 euros ou pas, on fera en fonction des conclusions et de ce que nous jugerons utile quand la maîtrise d'œuvre aura travaillé.

Le Budget du Centre Aquatique

Le Centre Aquatique qui était un gros consommateur d'énergie, notamment d'électricité, on peut constater que les ombrières rendent bien leur service puisque c'est 30 % d'économie de consommation. C'était annoncé et je pense que ça se vérifie. Pour autant, il y a aussi l'intégration avec le réseau de chaleur de la STEP Souleyrie et l'intégration au réseau ACB. C'est une énergie qui nous permet de baisser le coût de fonctionnement. Concernant les entrées, nous avons aussi une hausse, par contre, nous ferons cette année un investissement intellectuel pour prévoir comment nous faisons évoluer ce Centre Aquatique puisqu'il va falloir réfléchir à la fois aux équipements extérieurs et peut-être aussi à une rénovation puisque je rappelle que ce centre aquatique doit dater des années 2000, avec des rénovations qui sont aujourd'hui indispensables et surtout d'avoir une réflexion sur les bassins extérieurs.

Le Budget des Zones d'Activités Économiques

Les Zones d'Activités Économiques, nous avons aujourd'hui les zones de Saint-Paul-des-Landes, de Jussac, d'Esmolès et de Branviel qui sont actives. Il nous reste bien évidemment des terrains sur Esban et peut-être des possibilités de densification sur la Sablière, mais là nous ne sommes plus propriétaires. C'est la structure qui gère la Sablière qui cherche à densifier sur son espace, donc en terrain économique. Sur Esban, nous avons encore 3 hectares et puis nous allons passer dans la phase active sur les zones d'activités économiques telles que nous les avons prédéfinies dans le cadre des études que nous avons faites en 2025.

L'ensemble de ces investissements est de 40,8 millions au service du Projet de Territoire tel que je viens de vous le présenter.

C'est un débat.

Le débat est ouvert.

Oui, Sébastien.

M. PRAT. - Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais à chaque fois dire des choses différentes à chaque débat d'orientation, mais les budgets de la nation se suivent et se ressemblent. J'essaie de parler longtemps pour que vous puissiez vous hydrater, vous avez parlé plus d'une heure. Mais les budgets ne sont pas des équations mathématiques et relèvent bien une idéologie politique qui est poursuivie depuis longtemps, c'est-à-dire que l'on voit qu'on est sévère et dur avec les collectivités locales et le monde du travail, c'est-à-dire ceux qui font tourner l'économie dans notre pays, et très faible avec la finance et les très grandes entreprises, je crois qu'on a tous suivi les pérégrinations politiques dans l'Assemblée Nationale et au Sénat depuis ces derniers mois, motion de censure ou pas d'ailleurs, gouvernements successifs, dès qu'il a parlé de recettes supplémentaires pour le budget de la nation ou de taxer un tout petit peu les grandes fortunes, c'était quelque chose de fou, et il ne fallait surtout pas le faire. En tout cas, ce qui dénote là, c'est 2 milliards d'économies pour les collectivités locales, qui a été un tout petit peu atténué par rapport à ce que voulait le gouvernement Barnier, mais pas non plus extraordinairement, et c'est surtout quasiment 24 milliards de moins pour le budget de l'État, donc 24 milliards de moins pour la dépense publique, avec des besoins sociaux et économiques qui sont de plus en plus énormes. Un chômage qui fin d'année dernière explosait, avec des licenciements, y compris sur notre territoire, qui va impacter d'ailleurs notre collectivité et des besoins pour gérer nos compétences, on va de plus en plus se questionner comment nous allons faire pour de plus en plus gérer correctement nos compétences d'Agglomération, vous parlez des transports, mais regardez 650 000 euros d'investissement pour mener à bien ce Schéma de Mobilité, est-ce que si on continue comme ça, nationalement, à serrer la dépense publique, nous allons y arriver ? C'est-à-dire, en fait, est-ce que nous allons répondre aux besoins des Cantaliens et des Aurillacois et de son bassin, les citoyens qui veulent se déplacer différemment, sans voiture, avec un vélo, avec le transport en commun.

Nous avons eu une réunion tout à l'heure avec Arpajon pour voir si c'était possible, le parking relais, la question qui est posée, c'est quel cadencement des bus, quel cadencement des navettes et allons-nous y arriver à faire quelque chose d'idoine, c'est-à-dire qui soit adapté aux besoins. Je ne sais pas, en fonction des budgets et de l'étau qui se resserre dans les Collectivités, et je vais peut-être en surprendre plus d'un, mais vous savez que les élus Communistes ici sont pour l'augmentation du Versement Mobilité, mais même s'il augmente, je ne sais pas si ça va suffire. Parce qu'il n'y a pas de choc d'offre et il n'y a pas de volonté nationale pour investir dans les transports publics pour les années à venir, et c'est bien dommage.

S'ajoute à cela quand même, et c'est à souligner, ce qui devrait nous inquiéter, une espèce de basculement politique où on voit s'allier récemment, les grandes entreprises avec le bloc réactionnaire d'extrême droite. On voit Elon Musk qui est confident de Trump, on voit Bernard Arnault qui a participé au dîner aux Etats-Unis pour se plaindre qu'on lui prenait trop d'argent. C'est inquiétant et ce grand capital pour continuer à faire ses petites affaires finalement pousse au pouvoir ce bloc réactionnaire. On voit avec Javier Milei, le Président de l'Argentine qui a offert une tronçonneuse à Elon Musk, c'est quand même assez délirant et il pousse au pouvoir en fonction des idées d'extrême droite et de droite mais aussi et c'est encore plus dangereux pour nos collectivités en remettant en cause le service public et en remettant en cause l'administration et celles et ceux qui font le service public. Puisque le coup de la tronçonneuse, c'est de virer tout le monde parce que ça coûte trop cher. Alors, il y a eu des chiffres qui sont sortis sur l'Argentine et le Président, alors effectivement, il a réduit la dette, il a réduit l'inflation, c'est extraordinaire, mais à quel prix ? Puisqu'il n'y a presque plus d'emplois publics dans ce pays. Et tout ça, ça transpire, je trouve, dans notre pays de plus en plus ces derniers mois. Quand on voit que la droite sénatoriale met à l'ordre du jour des débats comme la laïcité dans le sport, le mariage pour des gens qui sont obligés de quitter le territoire français, qu'on parle du droit du sol et de sa remise en question à Mayotte alors qu'ils ont subi un cyclone énorme et que c'est plutôt la pauvreté qui a fait qu'ils ne s'en sortent pas plutôt que le droit du sol et la nationalité, c'est interrogatif et c'est complètement déconnecté des besoins je ne crois pas que les salariés d'Auchan et de Géant qui ont été licenciés récemment verront leur sort meilleur parce que l'on va empêcher un mariage ou parce que l'on va empêcher certaines tenues dans le sport. En tout cas, sur notre Agglomération, ce qui est positif et à souligner, c'est que nous conservons encore un très haut niveau d'investissement et aussi un niveau de fonctionnement et de masse salariale qui augmente. C'est-à-dire que nous considérons que le service public, les agents publics qui répondent aux besoins doivent le faire en fonction de nos capacités financières et de nos contraintes, mais de mieux en mieux, et c'est par ce service public-là, par cette réponse au besoin fin de nos concitoyens qui doit nous obséder, c'est par cela que nous arriverons à peut-être trouver d'autres chemins que ce qui se joue nationalement en Europe et dans le monde. Je ne pensais pas dire ça un jour, mais nous avons un budget de résistance et un budget à rebours de ce qui se fait dans le pays, et c'est plutôt positif.

M. LE PRÉSIDENT.- D'autres prises de parole ? Monsieur NICOLAS, vous avez la parole.

M. NICOLAS.- Mon intervention porte uniquement sur une question par rapport à un slide que j'ai vu défiler et qui m'interroge. Parce que ce soir, je viens d'apprendre que vous avez acheté un bâtiment ou des locaux pour 800 000 euros, rue Paul Doumer. Donc, je voudrais savoir, d'une part, à quoi cela va servir par rapport à la localisation et 800 000 € sur Aurillac, ça me paraît beaucoup, sauf si on achetait tout le bâtiment et tous les étages. Et est-ce que sur cet investissement, il y a eu une évaluation des domaines qui a été faite ? Parce que de la manière que ça a été présenté ce soir, j'ai eu l'impression que c'était déjà acquis et que c'était déjà fait. Et à ma grande surprise, je ne l'ai jamais vu passer en Conseil communautaire. Donc voilà, c'est mon interrogation sur cette question-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Alors, oui, c'est une décision que nous avons prise en Bureau Communautaire. C'est l'acquisition elle-même, c'est deux niveaux, c'est le rez-de-chaussée de la rue Marie Maurel, où il y avait un cabinet d'ophtalmologie et le premier étage. Donc le prix d'acquisition des bureaux, je crois que c'est, de mémoire, 420 000 pour les acquisitions, et bien sûr, il faut adapter ces locaux, puisqu'ils n'étaient pas adaptés, donc il faut faire la même quantité de travaux, et la surface, cela doit représenter 20 bureaux, donc environ 400m². Donc 1000 euros du m², l'évaluation elle est du même ordre. C'est 1000 euros du mètre, donc c'est le tarif. En revanche, les travaux, comme c'est pour la DSI, il y a tous les travaux de câblage, d'installation de matériel. Si nous avons dû faire du neuf, c'est un million deux, 3 000 euros le m².

Mme. LACHAIZE.- C'est pas la Conseillère Communautaire d'opposition d'Aurillac qui parle mais c'est la Conseillère Communautaire tout court, parce qu'on m'a déjà reproché d'intervenir, et que je n'intervenais que parce que j'étais dans l'opposition d'Aurillac. Je rejoins ce que vient de dire Jean-Paul NICOLAS et je trouve de plus en plus inacceptable d'entendre que c'est le Bureau Communautaire qui décide, que font tous les gens qui sont ici, tous les Conseillers Communautaires, qui ne sont pas maires ? Est-ce que vous pouvez me l'expliquer, que je comprenne ? Parce que depuis quelques années, je ne comprends pas bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Alors pourquoi le Bureau Communautaire ? C'est parce que, dans les intercommunalités, c'est l'organe de décision quand une décision importante se prend. Les Maires sont censés parler au nom de leur Commune. Le Conseil Communautaire existe, mais sur une décision comme ça, d'investissement, c'est le Bureau Communautaires qui prend la décision, c'est une instance spécifique dans les intercommunalités, qui prend les décisions importantes d'investissement, même si après c'est validé en Conseil Communautaire, mais les Maires ont toute la légitimité normalement de leur Conseil Municipal à prendre des décisions.

Mme. LACHAIZE.- Et Monsieur le Maire d'Aurillac, vous l'avez dit quand au Conseil Municipal d'Aurillac ?

M. LE PRÉSIDENT.- Au Conseil Municipal d'Aurillac, c'est pas le sujet, c'est une décision Communautaire. Le Bureau Communautaire, c'est une instance prévue par la loi qui prend des décisions, en fonction des délégations du Conseil Communautaire.

Mme. LACHAIZE.- Vous venez de nous expliquer que c'étaient aux Maires à informer leur Conseil Municipal. Je vous redemande, Monsieur le Maire, quand est-ce que vous avez donné l'information à tous les membres du Conseil Municipal d'Aurillac ?

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une décision Communautaire. Les Maires n'ont pas besoin d'aller consulter leur équipe Municipale. Mais les 25 maires qui sont là peuvent vous dire qu'eux n'ont pas non plus vérifié auprès de leur Conseil.

M. NICOLAS.- M. le Président, c'est moi qui reviens sur le sujet. Il y a quand même des règles au niveau des marchés publics, au niveau des montants. Alors, est-ce qu'elles ont changé depuis que je ne suis plus dans l'exécutif ? C'est possible. À ce moment-là, je ne suis pas actualisé, vous m'en excuserez. Mais il me semblait que les montants n'étaient pas à cette hauteur, de pouvoir prendre des décisions d'achat de 800 000 euros sur une simple décision, comme ça, entre vous, je rejoins ce que dit Mme LACHAIZE, sans que les Conseillers Communautaires n'aient pu s'exprimer avant. Voilà, sinon, à ce moment-là, on vient plus, et puis c'est réglé.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, mais je pense que vous confondez là deux choses. La décision du Bureau Communautaire d'acheter les locaux, les murs, c'est une décision avec des règles très spécifiques, donc effectivement il faut vérifier que le contrôle de légalité, prenne une décision dans le cadre du Bureau Communautaire. La décision qui est prise est tout à fait valable.

Nous, le choix qui sera fait de mettre 800 000 dans l'opération de construction, c'est dans le cadre du ROB. Il faut resituer vraiment, le ROB présente les grands projets d'investissement. Quand on dit qu'il y a 6,2 millions sur l'assainissement. Mais on ne l'a pas encore acheté, je pense que c'est en passe d'être fait. Si, c'est fait, alors c'est signé. Mais c'est une décision du Bureau, je pense que si, dans les décisions de bureau qu'on a présentées, c'est dans le cadre des délégations accordées par le Conseil au Bureau. Et donc aujourd'hui, cette décision d'acheter, vous devez avoir dans les délibérations, dans l'état des lieux, des décisions prises par le bureau, et qui sont dans ce Conseil. Elles sont dans les documents qui sont joints à la délibération des informations au Conseil, des décisions prises par le bureau. Je peux m'être trompé, mais je pense qu'elle est tout à fait légale. C'était un Bureau de l'automne, dans le cadre du règlement intérieur, la délégation est accordée au Bureau des Maires pour prendre ce type de décision. En revanche, ce n'est pas 800 000, c'est 420 000€ l'acquisition. Oui, Jean-François ?

M. RODIER. - Oui, ce qui serait peut-être intéressant, c'est d'aller sur une deuxième partie de la question, qui est le pourquoi.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, peut-être, c'est intéressant ce message. La décision qui a été prise en Bureau, c'est que nous sommes actuellement trop à l'étroit. Il y a des services qui se sont adjoints, et nous avons cherché pendant deux ans des bureaux. Une opportunité s'est dégagée sur ces bureaux qui sont rue Marie Maurel, et donc l'acquisition, dans un prix correct, permet d'absorber le service de la DSI, donc 20 bureaux qui vont être aujourd'hui utilisés par un service qui est au deuxième étage de l'immeuble de la Paix. Donc les Maires n'ont pas vu d'anomalie à prendre ce type de décision.

Y a-t-il d'autres questions ?

Oui, Monsieur MARIOU.

M. MARIOU. - Oui, merci bien.

J'aurais une petite question concernant l'investissement sur la pelouse synthétique du Stade Aurillacois. C'est un investissement à peu près de 2,7 millions euros. On peut se poser quelques questions, effectivement, vous l'avez dit, sur l'avenir du Stade Aurillacois. Qu'est-ce qui pousse à faire cet investissement ? Quelle est la durée de vie d'une pelouse synthétique ? On peut se poser quelques questions.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais je pense que vous avez une délibération, tout à l'heure, sur la pelouse synthétique, Monsieur DELAMAIDE répondra à vos questions.

M. DELAMAIDE. - J'apporterai les éléments de réponse à l'occasion de la délibération.

M. MARIOU. - Alors, j'ai vu les points positifs de changer la pelouse, mais malgré tout, je me pose quand même des questions. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire. Espérons que le Stade Aurillacois se maintiendra en Pro D2, je pense que je ne suis pas le seul à se poser des questions sur cet investissement-là.

M. DELAMAIDE. - J'apporterai des compléments à ce qui est sur la délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres questions par rapport à ce DOB ?

C'est un débat, donc il n'y a pas de vote. Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°22.

Je vous propose qu'on passe à la délibération suivante qui va nous être présentée par Christophe PESTRINAUX et qui concerne le Village d'Entreprises.

**DÉLIBÉRATION N° 23 : FINANCES – PÔLE IMMOBILIER D'ENTREPRISES
D'AURILLAC - AVENANT N° 13 À LA CONVENTION DE CONCESSION
CONSENTIE PAR LA CABA À LA SEM SEBA15**

Rapporteur : Monsieur Christophe PESTRINAUX

(Présentation de documents sur écran)

M. PESTRINAUX.- Oui, merci Monsieur le Président, j'ai un petit diaporama.

La délibération, je vais vous la présenter sous ce diaporama. C'est un point sur le développement du Village d'Entreprises et sur les projets qui vont être mis en œuvre dans les deux années qui viennent.

Tout d'abord, le village d'entreprises, il faut savoir que l'an dernier, nous avons fêté les 25 ans, et que sur la période 2028-2030, les emprunts des tranches 1 à 4 seront soldés. Cela va nous ouvrir des opportunités d'investissement pour les années à venir. Et en concertation avec les services de l'Agglo, on vous propose donc deux projets d'investissement sur les 36 prochains mois. Alors en 2024, il y a eu des études de faisabilité qui ont été menées pour estimer le potentiel photovoltaïque des bâtiments du Village d'Entreprises et l'intégration d'un nouveau bâtiment, qui serait le septième, la tranche 7, à vocation de locaux artisanaux ou d'activités. Au-delà des opportunités de fin d'emprunt, il faut rappeler que le Village d'Entreprises fonctionne bien, puisqu'il y a un taux d'occupation constant supérieur à 90%. En fin d'année, on était à 96%, cela représente 67 entreprises, et 350 à 400 salariés, si on amalgamait tout, cela ferait partie des plus grosses entreprises de la Ville, ou même du Bassin.

C'est quand même un bel outil au service du développement économique et qui est indispensable pour le territoire. Le premier projet, c'est un projet photovoltaïque. Nous avons mis ce slide simplement pour montrer les bâtiments où il sera implanté, c'est sur les bâtiments 3 et 4 et il est prévu de coupler la pose de ces panneaux avec la reprise de l'étanchéité, puisqu'elle a 25 ans aussi, c'est un projet d'une puissance de 271 kWc qui doit nous permettre une autoconsommation de 55 % de la production, soit 36 % des besoins globaux du Village d'Entreprises. Cela permettra une économie annuelle de 25 000 euros sur les factures d'électricité et un produit de 15 000€ en vente du surplus. C'est un projet qui sera amortissable sur 15 ans même en y intégrant les 200 000 euros de reprise d'étanchéité des toitures.

En outre, l'objectif c'est aussi de garantir une stabilité des charges d'électricité. Nous avons vu dans les dernières années de quelle manière cela pouvait fluctuer pour les locataires et donc nous estimons que cela améliorera l'attractivité du Village d'entreprises. Le coût global de l'opération est de 605 000 euros hors taxes et une mise en service est prévue pour la fin de l'année 2025, s'il n'y a pas d'aléas.

Le deuxième projet, c'est la 7^{ème} tranche du Village d'Entreprises, qui est située entre la 3^{ème} et la 4^{ème}. Sur l'espace coloré, qui est aujourd'hui une partie en stationnement, une partie d'espace vert, il y a les perspectives sur la droite qui permettent de voir le bâtiment. C'est un bâtiment qui aura comme vocation l'accueil d'activités artisanales, qui sera composé de 6 cellules de 100 m² et d'une cellule de 120 m² donc sur chaque cellule, il y aura bien sûr une porte sectionnelle, une mezzanine de 40 m², des sanitaires, il y aura 3 cellules équipées de bureaux et l'intérêt, c'est aussi de pouvoir offrir une modularité s'il y a une entreprise qui a besoin de 300 m² et bien elle pourra venir s'installer dans ces 300 m² puisque nous avons mis en place avec l'architecte un système de cloison qu'on pourra rendre amovible. Au total, cela fera 720 m² plus 300 m² de mezzanine, à peu près 1 000 m² de locaux artisanaux.

Le coût global de l'opération, ce sont 1 538 000 euros hors taxes qui seront financés en totalité par un emprunt sur 20 ou 25 ans en fonction des taux. Il n'y aura pas de participation de l'Agglo en dehors de la garantie d'emprunt. Ce sont ces deux projets qui font l'objet de l'avenant numéro 13 à la concession d'aménagement du Village d'Entreprises d'Aurillac qui doit être approuvé par la présente assemblée.

Et cet avenant a une incidence sur les délibérations 16 et 17, qui sont passées dans le premier groupe, puisque c'est la suppression de la ZAC et de son règlement pour la ZAC Baradel-Le Bousquet, donc ce qui est en rose sur le schéma. On a fait la même chose sur la ZAC Communautaire de Baradel-Le Garric, dont le règlement date de 1987, c'est celle qui est en bleu.

La Commune d'Aurillac procédera à la suppression de la troisième ZAC, celle qui est en orange. La suppression de ces ZAC, va surtout permettre de mettre en place de la densification, parce qu'aujourd'hui, si on faisait notre septième tranche sans cette suppression de ZAC, il faudrait faire une place de parking par 50 m² de plancher, je crois. Et cela rendrait impossible la densification. Et quand on connaît aujourd'hui les contraintes imposées par le législateur en termes de terrain à vocation économique et d'artificialisation des sols, je pense que cette évolution, disons, réglementaire de suppression des ZAC doit permettre aussi aux autres entreprises, elles sont toutes listées une par une sur le schéma, d'avoir des projets de densification et donc de développement.

Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un dossier important puisque c'est une septième tranche, c'est plusieurs emplacements pour des ateliers ou artisans.

Y a-t-il des questions sur cette extension ? et puis les panneaux photovoltaïques en autoconsommation, ça assure une rentabilité rapide.

Pas d'observations ? Non

Ce projet est validé. Je mets au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Je vous remercie.

Cependant, les administrateurs ne doivent pas prendre part au vote.

M. PESTRINAUX.- Ils ne sont pas considérés comme étant intéressés à l'affaire au sens de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. De ce fait, ils peuvent prendre part à la délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Et moi, j'avais l'inverse ?

M. PESTRINAUX.- Ah, je n'ai pas la bonne délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, donc les administrateurs ne votent pas. Messieurs MATHONIER, COUDON, BERTHELIER, PESTRINAUX et Mesdames GINEZ et LANTUEJOUL ne prennent pas part au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention relative à la gestion et au financement des frais d'exploitation et d'investissement de la plateforme aéroportuaire d'Aurillac. Et c'est en remplacement d'Isabelle LANTUEJOUL, Christian POULHES qui nous présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 24 : FINANCES / CONVENTION RELATIVE À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DES FRAIS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT DE LA PLATE-FORME AÉROPORTUAIRE D'AURILLAC

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

M. POULHES.- Merci, Monsieur le Président.

Cette délibération aurait mérité d'avoir le qualificatif de marronnier puisqu'il s'agit d'une sixième période qui s'ouvre pour trois ans donc après la première qui a été signée en 2009 en tant que telle, elle aurait pu figurer au groupe A mais je crois qu'il est important de faire toute la lumière sur cette convention. Car pendant sa durée, va être portée en gestation l'évolution de la plateforme aéroportuaire telle que le Président nous l'a présentée dans les orientations budgétaires et je crois qu'elle affirme la place de l'Agglo à côté du Conseil Départemental pour assurer le support du cordon ombilical qui nous relie à la capitale, je parle de la ligne aérienne d'aménagement du territoire et je crois que ceci méritait d'être dit ce soir car cela concerne les années futures.

Je parle pas du terme de ce mandat parce que à l'Agglo, « le pas de temps » n'est pas celui de nos Communes. Il y a des décisions qui sont glissantes et la signature de cette convention j'aurai l'honneur de parafer pour le compte de l'Agglo engagera notre Collectivité dans cette réflexion qui sera sûrement suivie d'investissements importants pour lesquels tant le Département que nous-mêmes aurons à trouver les financements appropriés pour soutenir l'économie à la fois de notre bassin et du département tout entier.

M. LE PRÉSIDENT.- Des demandes d'éclaircissement sur cette délibération ? Ou des prises de position ? Non, il n'y en a pas.

Je mets donc cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

Je vous remercie.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

Délibération suivante. Modalités de consultation et d'attribution des marchés relatifs aux prestations d'études, maîtrise d'œuvre, dans le cadre du Schéma Directeur Intercommunal d'assainissement de l'Agglomération. C'est Gérard PRADAL qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 25 : MARCHES / MODALITÉS DE CONSULTATION ET D'ATTRIBUTION DES MARCHÉS RELATIFS AUX PRESTATIONS D'ÉTUDES ET DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE BUT DE RÉALISER LE SCHÉMA DIRECTEUR INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

M. PRADAL.- C'est une délibération avec beaucoup de chiffres, et donc ça serait vraiment indigeste pour ce soir si on voulait passer chiffre par chiffre. On va faire une synthèse de tout ça : le Schéma Directeur d'Assainissement Collectif d'Aurillac Agglo, le contexte et les objectifs, le rôle du CIT et le contenu de l'accord-cadre.

Vous savez qu'on avait signé un Contrat Territorial en décembre 2023 avec une planification des investissements majeurs, une hiérarchisation des réalisations de STEP prioritaires, la mise en œuvre des diagnostics permanents sur les réseaux. Malgré la signature de ce Contrat Territorial, les services de l'État nous imposent de réaliser un Schéma Directeur d'Assainissement sur l'ensemble du système d'assainissement collectif, qui va avoir un coût important.

L'avantage est qu'il permet de percevoir des subventions sur l'ensemble des travaux du réseau et de satisfaire aux obligations réglementaires dans le contexte de réforme de la redevance d'assainissement.

Les inconvénients sont que les études souvent ne pourront être suivies des travaux au regard des contraintes budgétaires ainsi qu'un temps important pour les investigations et le suivi de l'étude par le service. La procédure sera échelonnée sur 5 ans, donc jusqu'en 2029.

Nous avons sollicité le CIT afin d'établir un cahier des charges et le suivi des différents marchés pour effectuer ces études. Dans les premières années, des études vont avoir lieu.

Le contenu de l'accord sera de la manière suivante :

- Marché subséquent n°1 : Diagnostic des systèmes d'Assainissement Collectif ;
- Marché subséquent n°2 : Etude Préalable à une éventuelle révision du Zonage d'Assainissement ;
- Marché subséquent n°3 : Diagnostic complémentaire suite aux travaux réseaux ;
- Marché subséquent n°4 : Maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les branchements particuliers d'assainissement non conformes (EU / EP) ;
- Marché subséquent n°5 : Maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les réseaux collectifs d'assainissement (EU / EP) ;
- Marché subséquent n°6 : Maîtrise d'œuvre pour la création / réhabilitation des STEP < 1 000 EH (équivalent d'habitants) ;
- Marché subséquent n°7 : Maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'installation d'équipements pour le déploiement du diagnostic permanent (principalement sur les systèmes de Jussac et d'Espinat).

Cet accord-cadre pour les études est chiffré à hauteur de 2 012 392 euros hors taxes. Après, il y a beaucoup de chiffres, je ne sais pas si on doit aller plus loin mais ce sera peut-être l'occasion d'une Commission Travaux d'aller peut-être plus loin là-dessus. Mais bien sûr, mon voisin va hurler, on va encore dépenser beaucoup d'argent, mais c'est obligatoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais il faut souligner qu'il y a eu une forte contribution de l'Agence de l'Eau, puisque je crois que sur les 2 millions qu'on ne dépensera pas, ça ne coûte au final que 400 000 euros.

M. PRADAL.- La même chose pour la STEP de Souleyrie.

Tous les travaux que nous réalisons, si nous n'avions pas l'accord-cadre avec l'Agence de l'Eau, bien sûr, on ne pourrait pas financer ces travaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait Jean-Luc !

M. LENTIER.- On parlait quelquefois de complications dans notre pays, des études, de planification, on a une fois de plus un bel exemple de la façon dont fonctionne notre pays, et je dirais sur 4-5 ans, comme si il fallait un truc comme ça pour savoir changer les stations, c'est tout simplement, et moi je l'ai déjà dit, je le répète, le mandat se termine, mais il faudrait bien qu'on fasse le bilan, après, de tout ce qu'on a dû avec les nouvelles impositions payées en études, en bureaux d'études. Et Sébastien, je suis d'accord avec toi, mais peut-être que là, il y a un petit peu trop de monde dans le service public, il y en a dans les services de l'État pour emmerder le monde, et quelque part, il y a des gens qui veulent exister, mais on dépense un fric fou.

Regardez les autres pays, regardez les autres trucs, et là, on est partis pour des études de 5 ans, et on dépense des millions en études, en bureaux d'études. Comme si la CABA n'était pas capable de gérer les stations d'épuration, on va en crever aussi, alors il y a de moins en moins de sous, on est de plus en plus endettés, mais malgré cela, il faut faire des études, au moins, ça justifie certains services de l'État.

M. LE PRÉSIDENT.- Ça fait du bien de se défouler.

Est-ce qu'il y a d'autres réflexions sur cette délibération ? Malheureusement, c'est obligatoire, et par contre, il y a un fort soutien de l'Agence de l'Eau, je le répète.

M. LENTIER.- Oui, l'Agence de l'Eau, c'est aussi des cotisations.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait. Ils nous rétrocèdent ce qu'on leur verse dans les taxes.

Y a-t-il d'autres remarques sur cette délibération ?

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Des abstentions ? Non.

Je vous remercie.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

Ensuite, c'est Christian POULHES qui va présenter cette délibération. C'est simplement pour souligner les difficultés pour nos collectivités de s'assurer à un prix raisonnable.

DÉLIBÉRATION N° 26 : MARCHES / ATTRIBUTION DU LOT N°1 "DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES" RELATIF AUX MARCHÉS D'ASSURANCES POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC
Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

M. POULHES.- Il nous faut terminer le travail commencé le 19 décembre en adoptant la proposition de la CAO pour valider la consultation qui avait organisé le recrutement des compagnies d'assurances pour nous assurer sur les lots 2, 3, 4, 5 et 6. A savoir :

- l'assurance des responsabilités et risques annexes ;
- l'assurance des véhicules à moteur et des risques annexes ;
- l'assurance de la protection juridique de la collectivité ;
- l'assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus ;
- l'assurance des prestations statutaires ;
- l'assurance de la navigation.

Tout a été réglé. Il restait l'assurance des dommages aux biens et risques annexes qui n'avait pas reçu d'offre. Il a fallu reconsulter et donc le 5 février, la CAO s'est retrouvée avec une proposition -une seule- pour un montant de prime annuel de 126 500 euros TTC avec des conditions de couverture qui ne sont pas celles évidemment de la précédente assurance. Au-delà, la franchise reste à 100 000 euros dans cette consultation, mais ce qui est à noter, c'est la division par 4 du risque assuré, puisque nous étions assurés pour 19 millions d'euros, et on va arriver à une assurance sur des biens à hauteur de 5 millions. Donc ça, c'est la conséquence de ce qui arrive et de ce que les compagnies sont amenées à prendre en charge avec la notion de catastrophe (et autres) inhérente à un bon développement du réchauffement climatique et nous en payons naturellement les conséquences. Quant à savoir si nous sommes gagnants par rapport à la précédente période, il faut attendre la fin de celle-ci, puisqu'il faudra comparer les choses comparables, savoir quels avenants seront intervenus en cours de réalisation pour faire une comparaison. Mais ce n'est pas une source d'économie qui se réalise là avec ce marché. Voilà ce que je voulais dire ce soir. Nous n'avons pas d'autre choix que d'accepter cette proposition. C'est ce qu'a fait la CAO qui nous le demande.

M. PRADAL.- Faire le choix de ne pas s'assurer, ce ne serait pas raisonnable.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

M. CRUEGHE.- Non, juste pour rebondir, il y a des maires qui le font, qui n'assurent plus des bâtiments.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, non, mais tout à fait. Ils peuvent augmenter la franchise.

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Et maintenant, c'est une délibération Politique de la Ville qu'Angélique MARTINS nous présente.

DÉLIBÉRATION N° 27 : POLITIQUE DE LA VILLE / POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE 2024-2030 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

Mme. MARTINS.- Merci.

Le nouveau Contrat de Ville, Engagements Quartiers 2030, de l'Agglo qui a été signé en 2024 constitue l'outil de référence de la Politique de la Ville sur notre territoire. Plusieurs évolutions ressortent pour cette nouvelle génération de Contrats dont la volonté de s'engager pour la première fois dans des financements pluriannuels pour une majorité des projets construits par certains acteurs locaux. Ces financements sont formalisés dans le cadre des CPO, Conventions Pluriannuelles d'Objectifs, pour une durée de 3 ans, donc 2025, 2026, 2027. Elles permettent de donner plus de visibilité aux acteurs et aux partenaires, mais aussi d'assurer une évaluation approfondie au bout de 3 ans pour un réajustement si nécessaire. Ces conventions précisent les objectifs à atteindre, les plans d'actions pluriannuels et les budgets. Elles mettent également en exergue les engagements respectifs de chacun des participants. Elles seront signées par les trois copilotes du Contrat de Ville, c'est à dire l'État, l'Agglomération et la Ville d'Aurillac, et les opérateurs concernés.

Localement, trois acteurs se sont engagés dans cette démarche :

- le DAHLIR, qui est le Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers ;
- le Centre Social de Marmiers ;
- Accent Jeunes.

Ce soir je vais vous présenter les CPO pour le DAHLIR et pour le Centre Social de Marmiers parce qu'Accent Jeunes a rencontré des difficultés financières liées à des subventions qu'ils n'ont pas obtenues, cela remet en question leur CPO, notamment par la possible disparition de deux postes d'éducateurs.

En ce qui concerne le DAHLIR, les actions ont pour objectif la présence d'un médiateur sur l'ensemble du quartier Politique de la Ville, le développement d'ateliers spécifiques envers les adultes et les enfants au travers d'activités physiques adaptées, d'activités culturelles et de sports de découverte et la formation, la sensibilisation des acteurs sportifs et culturels qui interviennent également sur le secteur. Ces CPO sur 3 ans, pour l'Agglo, représentent un budget de 36 650 euros, répartis sur les 3 années.

Concernant le Centre Social de Marmiers, il propose 3 axes d'intervention majeurs : le développement et l'accompagnement du pouvoir d'agir des habitants avec le Conseil de quartier, des fonds de participation aux habitants, l'accompagnement des associations du quartier. Un autre axe qui est le développement et le renforcement des animations « hors les murs » du centre social, pour aller chercher les habitants et des animations « hors les murs » en pied d'immeubles. Un autre axe également avec la mise en place d'une offre de garde ponctuelle pour les familles, notamment les familles monoparentales, sur des temps culture et loisirs. Pour un budget pour l'Agglo sur les trois années de 53 500 euros.

Pour ces deux structures, le montant de la participation de l'Agglo 2025-2026-2027 est pour un total de 90 150 euros.

Voilà, pour ces deux CPO, sachant que la troisième sera celle d'Accent Jeunes si l'association arrive à trouver des fonds.

La convention devrait être signée quand même dans l'année 2025.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Merci, Angélique.

Y a-t-il des questions ou des observations sur cette délibération ? Non.

Je mets cette délibération en voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Une délibération importante qui n'était pas dans notre Projet de Territoire, mais c'est une opportunité. C'est Stéphane FRECHOU qui nous présente cette délibération avec le projet de déchetterie.

DÉLIBÉRATION N° 28 : ENVIRONNEMENT / PROJET DE RECYCLERIE/RESSOURCERIE À PROXIMITÉ DE LA DÉCHETTERIE DES QUATRE CHEMINS

Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU

M. FRECHOU.- Oui, Monsieur le Président, je vais vous expliquer du coup sans illustration. On est engagé au sein du SCoT avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès dans un Contrat d'Objectif Territorial. Un des objectifs du Contrat d'Objectif Territorial est de promouvoir l'économie circulaire et d'accompagner les populations vers une réduction de leur production de déchets et une valorisation de ceux-ci. Par ailleurs, la loi sur la gestion des déchets, la loi d'orientation nationale, nous impose de réemployer 5% des volumes de nos déchets qui arrivent en déchetterie. Ce qui veut dire concrètement qu'aujourd'hui, on n'y est pas du tout et surtout qu'on est en incapacité de chiffrer même ce qui est réemployé parmi ce qui arrive aux 4 chemins, par exemple. On était en cours d'élaboration d'un projet avec les services, d'une création d'une ressourcerie.

Une ressourcerie est un lieu qui conjugue à la fois une zone de dépôt, une zone de valorisation, une zone de vente et une zone de sensibilisation à l'économie circulaire. Nous n'en avons pas sur le territoire, même si, à l'Yser, pour une partie de ces missions-là, la Communauté Emmaüs joue ce rôle. Mais c'est pour une partie seulement des missions et on ne pouvait pas de toute façon créer une ressourcerie sur l'Yser parce qu'on n'a pas du tout l'intention de nuire à Emmaüs qui est un partenaire historique et essentiel pour notre Collectivité.

L'idée était de créer une ressourcerie sur les 4 chemins à proximité directe de la déchetterie et donc nous étions en train d'élaborer un projet de construction sur les terrains nous appartenant qui jouxtent la déchetterie et c'était un projet à plus long terme quand est apparue une DIA aux Quatre Chemins, sur l'ancienne zone de Cantal Loisirs, que nous avons étudiée parce que ce bâtiment nous permet de jouer tous ces rôles-là.

Les planètes sont bien alignées, il est pile poil dans la dimension dont nous avons besoin, il faut tous les retours d'expériences et des sites que nous avons visités, environ 6 000 m² avec une grande zone de stockage, une zone de vente, une zone de circulation autour pour pouvoir faire circuler les camions et enlever les bennes, etc... Nous avons eu l'opportunité de nous positionner pour préempter les anciens locaux de Cantal Loisirs, c'est pourquoi nous avons accéléré un peu ce projet-là, et la préemption nous permet en outre de diminuer le coût par deux de ce que nous aurait coûté la construction. On a travaillé à ce projet-là avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire, qui ont répondu présents, se sont manifestés par une lettre d'intention, on sait que nous aurons des candidats pour gérer cet espace de ressourcerie dès qu'il sera possible de le mettre en route.

C'est pourquoi nous vous proposons ce projet-là qui est la construction d'une ressourcerie qui se fera un peu plus tôt que prévu. C'est une opportunité, je redis, c'est un espace important, c'est un lieu de vie important pour les habitants d'un territoire où ils trouvent aussi de la sensibilisation, de l'échange et qui permettra de donner du travail à 7 personnes supplémentaires dans le cadre de l'économie sociale. Ce n'est pas rien non plus. Et pour donner un ordre d'idée des ressources qui peuvent être tirées de ce genre d'outils, sur la déchetterie, sur la ressourcerie de Cusset, le Chiffre d'Affaires est d'environ 500 000 euros par

an. Pour des volumes de 500 tonnes qui sont récoltées, 300 tonnes qui sont revendues, on est sur ces ratios-là. Sur les Quatre Chemins aujourd'hui, on récolte à peu près 300 tonnes. Donc si on arrive à revendre aux alentours de 200 tonnes, je vous laisse faire les calculs, c'est un investissement qui finira par s'équilibrer assez rapidement. Voilà un peu la genèse et l'explication de l'accélération de ce projet tel que Monsieur le Président le disait et on espère qu'il sera du coup mis en route à la faveur de notre population le plus tôt possible, parce que maintenant le bâtiment existe, il est déjà construit. Il reste à finaliser le projet avec les partenaires du monde associatif local, mais nous avons un challenge, nous avons dit avant l'année 2026, nous espérons que cela sera en route, voilà.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Y a-t-il des questions sur ce projet ? Madame LACHAIZE.

Mme. LACHAIZE.- Je suis contente, on va voter quelque chose au sein du Conseil Communautaire qui n'est pas passé que par le Bureau des Maires. Je voulais savoir, vous avez préempté, l'Agglo a préempté sur ce site et je voulais savoir combien il y avait eu d'entreprises privées qui étaient intéressées par ce site et qu'on a empêché de pouvoir se développer ?

M. FRECHOU.- Alors à notre connaissance, une entreprise qui cherchait une zone de stockage et qui n'était pas sur une création d'emplois telle que nous allons le permettre et elle sera accompagnée bien sûr par les services de l'Agglo pour essayer de trouver un site alternatif.

Mme. LACHAIZE.- J'avais connaissance de plusieurs entreprises, mais c'est dommage qu'en ayant du terrain à côté de la déchetterie, on ne s'en soit pas servi. Fin de ma question. Je veux juste, pour ne surprendre personne, vous informer que je vais saisir M. le Préfet sur le contrôle de Légimité par rapport à l'achat de l'appartement rue Paul Doumer.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Je rappelle que c'était le DOB, pas une délibération.

Mme. LACHAIZE.- Vous venez de nous dire que l'achat avait été fait, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une décision du bureau.

M. FRECHOU.- Par rapport à la construction, une construction sur les terrains qui nous appartiennent aurait coûté 4 millions d'euros tel que chiffré par les services et en outre, il aurait fallu repasser par le PLUI pour certaines parcelles, ce qui aurait pu parasiter le projet en terme d'années.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération importante pour notre collectivité ?

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Grands équipements, sur le boulo-drome, et c'est Charly qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 29 : GRANDS EQUIPEMENTS / RÉNOVATION ET EXTENSION DU BOULODROME COMMUNAUTAIRE - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE

(Présentation de documents sur écran)

M. DELAMAIDE.- Merci Monsieur le Président.

Pour mémoire, il est important de rappeler que cet équipement est un des plus vieux de la Collectivité puisqu'il a été édifié en 1995, donc déjà 30 ans. C'est un équipement qui est très fréquenté, pratiquement 100 personnes par jour. 300 adhérents au comité de gestion, et à peu près entre 25 et 30 000 usagers à l'année au travers des différentes manifestations. Entre la période de 2000 à 2013, donc, il y a eu une série de travaux qui ont été réalisés sur le chauffage, l'extension de la salle polyvalente, l'éclairage, et des travaux sur les aires de jeu. Aujourd'hui considérant son état actuel de vétusté important et l'évolution réglementaire concernant l'accessibilité et surtout le décret tertiaire, il y a la nécessité d'un programme de travaux de rénovation lourde sur le bâtiment. Ces aménagements intégreront trois tranches, une tranche ferme et deux tranches conditionnelles. J'évoquais le décret tertiaire, la restructuration, les aménagements que je vais vous présenter, et sur les différentes zones. Je vous propose de vous parler des trois tranches qui sont considérées.

La tranche ferme, c'est la tranche qui est délimitée en rouge, qui comprend les terrains de jeu extérieurs avec une nouveauté, ce sont des terrains de longue qui seront créés pour satisfaire à cette pratique dans les périodes d'été, on a le foncier pour le faire. Une utilisation des parkings actuels un peu sauvages en terrain meuble, je dirais et toute la partie intérieure du bâtiment couvert qui lui fait l'objet d'une restructuration très lourde que je redétaillerais tout à l'heure.

Sur les plans extérieurs, ce qui est important de voir, on a deux zones de bassins, un bassin qui est amont et un bassin sec sur cette voie, ce seront des zones qui seront optionnelles. Cette partie-là sera optionnelle en renaturation. Ce projet est pensé, c'est important, par les concepteurs comme un grand parc puisque c'est vraiment une zone qui est un petit peu affreuse et qui mérite vraiment d'être pensée donc l'idée de ce grand parc avec ses aménagements est tout à fait intéressante. Il y aura sur la partie extérieure haute des haies qui seront supprimées et des arbres qui seront conservés en revanche sur la partie du parking ici, qui est une deuxième zone optionnelle. Sur les parkings à ma droite, la partie noire des parkings, il est envisagé peut-être un programme photovoltaïque si on en a les moyens un jour, et sur la partie basse du parking, un parking à réarborer, qui sera à peu près d'une soixantaine de places, nécessaires pour le jour des manifestations.

Cette partie de la renaturation est dépendante de l'attribution du Fonds Vert, on verra ça dans le projet de financement. Sur les aménagements intérieurs, on le verra mieux tout à l'heure sur un visuel tout à fait intéressant, mais ce qu'on peut retenir, c'est que suite aux échanges importants qu'il y a eus entre le maître d'œuvre et nous-mêmes, concernant l'analyse des besoins, il y a une modularité dans la composition des surfaces de jeu intérieures, qui va de 28 terrains de pétanque à 40 selon les compétitions que l'on souhaite organiser, et jusqu'à 4 et à 8 terrains de longue en cours d'année d'utilisation. Dans le détail, on voit à l'intérieur, à l'entrée, une table de marque, donc l'entrée se fera effectivement ici, dans le petit carré que l'on voit en dessous, là, et il y a une table de marque avec à côté le bureau de la permanente qui aura une vision directe sur le bar qui est en face. Le bar associatif qui est en face est un bar tout à fait important. Ce qui est intéressant dans ce projet, c'est l'interactivité entre l'intérieur et l'extérieur. Le concepteur l'a imaginé comme vraiment en fonctionnement hiver et été et c'est très intéressant dans la partie grisée, on voit une petite rampe d'accès qui chemine tout le long du bâtiment qui part du parking et qui va permettre le cheminement et l'accueil des différents utilisateurs.

Si on revient à l'intérieur du bâtiment, il y a un tas de locaux techniques, je dirais, des sanitaires derrière l'espace buvette, à côté, une grande salle de 100 mètres carrés, qui est la compensation de la salle que l'on détruit. La salle actuelle qui avait été ajoutée en son temps et qui n'est plus du tout fonctionnelle et sur la droite, on a des locaux techniques et des locaux de rangement nécessaires aux bâtiments. Également, sur l'intérieur, j'en ai parlé, la modularité des terrains, sur les deux auvents. Sur le côté Nord, un auvent de 6 mètres, qui permet aussi d'abriter les

utilisateurs, à la fois du soleil et du mauvais temps, et un espace fumeur, parce que, bien évidemment, on est dans un ERP, où il est interdit de fumer à l'intérieur.

Sur les aménagements intérieurs, je les ai déjà développés largement, donc je n'y reviens pas. Simplement préciser que le système de chauffage sera un chauffage avec une pompe à chaleur, avec une température fixée à 17°C et un complément d'aérothermes. On verra si, à l'avenir, le photovoltaïque apporte en autoconsommation, quelque chose de nécessaire. Comme on a pu le voir sur le Centre Aquatique à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires, il est intéressant de toujours essayer d'être en autoproduction. Si on se réfère au visuel maintenant, on voit sur ce visuel effectivement, l'extension de deux travées vers ce côté avec une nouvelle entrée, un bâtiment beaucoup plus aéré en matière de luminosité, des vitrages importants mais qui aussi sont intéressants, au niveau de l'éclairage, puisqu'ils nous feront faire probablement un certain nombre d'économies. Les casquettes que j'évoquais, à la fois sur la partie avant et sur le côté, on a une vision, une représentation bien significative du futur bâtiment.

Sur le deuxième visuel, on rentre à l'intérieur du bâtiment. On voit au fond, à droite, l'éclairage qu'il donne sur le parking et on voit tout ce bâtiment qui est semblable à un Algeco immense qui est à l'intérieur du bâtiment posé sur la partie plafond du bâtiment. C'est toute la logistique technique du bâtiment, tout ce que vous voyez, les bandeaux, c'est le système de chauffage que j'évoquais tout à l'heure bien sûr, chauffage et traitement de l'air qui sera entièrement géré.

On voit vraiment la pertinence de la luminosité sur l'accès sur les terrains de jeu et avec cette idée d'ouverture intérieure-extérieure, cela veut dire que ce bâtiment fonctionnera dans toutes les saisonnalités. Je voulais préciser qu'au stade où on en est, c'est la qualité du travail qui a été engagée avec le maître d'œuvre, puisqu'il y a eu des échanges importants et des liens aussi avec les utilisateurs qui ont permis d'aboutir à ce projet, qui fait vraiment envie et qu'ils attendent avec impatience.

On est au stade de l'APD, qu'on aura à valider, puisque là, aujourd'hui on va valider le plan de financement. On peut dire qu'aujourd'hui, il y a des économies qui sont envisagées, qui nous permettraient même d'envisager de réaliser peut-être une tranche optionnelle. Maintenant, on est en attente des appels d'offres, mais a priori dans les périodes où on est, on peut imaginer avoir quelques bonnes surprises. Ce qui est important de retenir à ce stade, c'est le calendrier. Alors là on va voter le plan de financement qui est à hauteur de 3 200 000 euros en ce qui concerne les dépenses.

En termes de recettes, il a été évoqué le Contrat Cantal Développement à hauteur de 350 000 euros. La DETR, pour les deux dossiers, d'ailleurs, je pense que c'est par rapport à la DETR qu'on est obligé de voter ces plans de financement, 1 146 000 euros. Le Fonds Vert que j'évoquais par rapport à la tranche 2 optionnelle, 26 000 euros. L'Agence Adour-Garonne, 44 000 euros. La tranche optionnelle 72 000 euros. 43 000 euros de l'Agence de l'Eau et du FCTVA et un autofinancement nécessaire de la CABA à hauteur de 1 500 000 euros. Je le disais, on est au stade d'un APD validé, donc le calendrier qui serait proposé, ce serait d'être en avril-mai sur les appels d'offres, avec une analyse des offres en mai-juin pour un début des travaux courant juin.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien.

Y a-t-il des questions sur ce projet ?

Alors, je rappelle que c'était dans le Projet de Territoire, c'était évoqué, et dans le PPI, c'était à peu près cette enveloppe qui était prévue. C'est un des équipements les plus anciens de la CABA, et on passe cette délibération parce que c'est pour demander les financements, c'est bien clair.

Pas de questions ?

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération suivante, qui fera peut-être un peu plus de débats, la pelouse synthétique, et c'est toujours Charly.

DÉLIBÉRATION N° 30 : GRANDS EQUIPEMENTS / AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN D'HONNEUR SYNTHÉTIQUE NON CHAUFFÉ AU STADE JEAN ALRIC - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE

(Présentation de documents sur écran)

M. DELAMAIDE.- On avait retenu cet équipement d'Intérêt Communautaire en 2010 et il a connu un certain nombre d'évolutions importantes : en 2014, la nouvelle tribune d'honneur, en 2017, la tribune marathon avec le demi-terrain en gazon synthétique et enfin une dernière phase de travaux, c'était le remplacement des mâts avec la mise en place des LED.

Depuis plus de dix ans effectivement, la Ligue Nationale de Rugby par laquelle on est un petit peu contraint de par le niveau de pratique de notre équipe de rugby met en avant l'état de la pelouse naturelle qui arrive vraiment en fin de vie sur son plan structurel donc la Collectivité a souhaité s'adjoindre de la compétence d'une assistance à maître d'ouvrage avec des objectifs qui nous permettraient d'analyser des scénarii d'évolution possible et aussi des chiffrages. Le résultat de cette assistance à maîtrise d'ouvrage nous a été présenté en Bureau Communautaire le 25 octobre et nous a permis de faire un choix technique sur le gazon synthétique homologué World Rugby.

Il est précisé dans ce choix, je vais un petit peu y revenir, que le système du chauffage, vu son coût élevé, n'a pas été retenu. À défaut d'être dans une phase de réalisation, je crois qu'on est au terme d'une phase de validation, de réflexion, qui a duré depuis plus de dix ans. Moi je m'en réjouis à titre personnel, parce que je crois que ce sont des choix qui seront pris par la Collectivité, qui sont pertinents, qui relèvent de la pertinence de cette décision. Alors sur quoi on base ces choix ? Sur des arguments qui sont d'abord réglementaires, liés à l'homologation d'un terrain, à une labellisation, je rappelle qu'on a un stade qui est labellisé bronze, ça veut dire que c'est un équipement qui se veut être de qualité.

Depuis 2024, la Ligue Nationale de Rugby a entrepris la démarche d'auditer tous les stades de Pro D2. On a été dans les premiers à être passés. Il y a eu une première réunion qui a eu lieu. Un travail important entre le Stade Aurillacois et nous-mêmes, propriétaires de l'équipement, est en cours, de façon à essayer de garder ce label bronze. Il y a trois catégories, bronze, argent et or. Nous, on est dans la catégorie bronze.

Pourquoi c'est important aussi ?

C'est parce que de là aussi dépend l'attribution d'un fonds Stade dont bénéficie le club du Stade Aurillacois. Un aspect réglementaire dans ce choix, un aspect sportif, mais c'est dit un peu dans le tableau, on augmente aussi de trois fois la capacité d'utilisation d'un terrain de ce type, et on a aussi surtout la capacité d'accueillir, autre que l'équipe 1, des espoirs, des sections sportives, l'académie, etc... C'est tout à fait important. Sur le plan sportif, et ça c'est aussi fondamental quand on connaît le fonctionnement d'un groupe professionnel, c'est l'idée d'avoir un lieu de vie unique. Un lieu de vie unique, c'est quand on va au stade et qu'on voit un match, il n'y a pas que le match. Toute la vie, toute la semaine, c'est une quarantaine de joueurs qui sont là, qui vivent sur les lieux, qui sont aux soins, qui sont en récupération, qui font de la musculation, qui s'entraînent et puis bien sûr, il y a la compétition et puis enfin j'espère un choix aussi qui est durable puisqu'on a des coûts de fonctionnement qui quand même sont diminués par 10 par rapport à cette étude. Pour confirmer ces choix, on a eu à faire à un bureau d'études spécialisé dans la construction et dans les ouvrages.

Pour être synthétique, quel est le constat ?

Par rapport aux besoins en eau, il faut savoir que, sur le site, on a deux cuves de 60 m³, c'est suffisant pour alimenter et traiter un terrain synthétique, ça ne le serait pas pour un terrain naturel, si on devait arroser, etc... Concernant la chaufferie qui est actuellement en place sur le site, elle est suffisante uniquement pour chauffer le bâtiment, mais pas pour chauffer un terrain si on se dirigeait sur un chauffage du terrain. Concernant le chauffage du terrain lui-même, je dirais qu'on a une étude qui s'est projetée de façon optimale. Si on imaginait avoir 30 jours de gel dans une année, ce qui est possible aussi chez nous, on prendrait le risque d'annuler simplement un ou deux matchs par an. Ce risque, il faut qu'on l'assume, au regard de ce qui est de chauffer un terrain, parce qu'on a aussi la possibilité en période de gel de faire du bâchage et du déneigement, on est équipé pour actuellement. Je pense que ça, c'est vraiment une considération à avoir. Ce qui nous amène essentiellement à choisir un petit peu cette option alors on a un tableau qui nous a été proposé avec une analyse de l'offre synthétisée avec trois choix sur un gazon naturel donc ce serait un investissement de 1 500 000 euros avec 103 000 euros d'entretien à l'année sur un terrain hybride. Alors je vais prendre sans luminothérapie parce que là, c'est du grand délire, mais c'est vraiment hors sol par rapport à nos capacités, c'est 2 600 000 euros avec 325 000 euros d'entretien annuel. Et enfin, sur l'option qui a été retenue, c'est le terrain gazon synthétique homologué, avec un certain nombre d'arguments qui sont détaillés mais qui se rajoutent à ce que j'ai aussi précisé avant, une durée d'utilisation plus élevée - pour mémoire, c'est 60 heures par semaine pour un synthétique contre 20 heures par semaine pour un terrain naturel-, une homologation Top 14 et Nationale donc pas d'homologation football pour la ligue 1 et la ligue 2 mais bon, je crois que ça c'est même pas la peine d'y penser, un niveau de rendu depuis la tribune pour la télévision, tant qu'on joue à ce niveau, on est diffusé sur Cana +1, et il y a des exigences en termes de rendu.

C'est presque regrettable des fois par rapport aux exigences qu'ils ont, mais en attendant, c'est comme ça. Des coûts d'investissement moyens dans les trois hypothèses, des coûts d'entretien plus faibles, et des coûts de remplacement plus modérés, au travers de ce tableau, ce qui justifie un petit peu le choix que l'on a arrêté concernant le terrain synthétique.

Sur le plan de financement, on est sur un budget hors taxes de 2 290 000€. Par rapport à la DETR, 20 % du montant de ce budget, 20 % par rapport au Pacte Cantal, idem pour la Région, de l'ANS à hauteur de 10 % et un autofinancement CABA de 695 000 euros. Pierre l'a évoqué, si on réalise le projet, on serait à l'intersaison 2026, entre mai et septembre. Ce sont des travaux qui sont tout à fait réalisables, sur des périodes de quatre mois, avec des négociations sur l'avance, l'arrêt programmé un peu par avance de certains matchs et la reprise du championnat.

Voilà, Monsieur le Président, de façon un peu plus développée, l'argumentaire et le choix de ce projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Philippe, ça a répondu à vos questions ?

M. MARIOU.- J'ai pas retenu tous les éléments techniques. Les frais de fonctionnement, le coût de maintenance à l'année d'un terrain comme celui-ci ?

M. DELAMAIDE.- Je ne l'ai pas exactement, je ne sais plus, on a une convention, je te le ferai savoir, on a une convention avec la Ville.

M. LE PRÉSIDENT.- Plus de 50 000 actuellement, c'est la Ville qui fait l'entretien.

M. COUDERC.- Oui entre 50 000 et 80 000 euros, suivant les conditions climatiques.

M. MARIOU.- Si on a une utilisation beaucoup plus soutenue, quelle est la durée de vie d'un terrain synthétique comme ça ?

M. DELAMAIDE.- Entre 10 et 15 ans. Celui qu'on a par exemple à la Ville d'Aurillac, il a déjà une quinzaine d'années. Philippe en parlerait mieux que moi mais les tests de rebond qui sont faits permettent de dire qu'il est encore praticable. Je peux rajouter un élément de précision : on n'est pas très original à mon idée, c'est un projet qu'on aurait pu vivre déjà il y a quelques années mais ça n'a pas été une décision qui a été prise. Aujourd'hui, on a fait un recensement donc sur les clubs de pro D2 voire plus, sur 17 clubs 12 d'entre eux sont équipés en synthétique ou en hybride donc on voit bien que la tendance est vraiment à ce type d'équipement.

M. LE PRÉSIDENT.-

Et c'est un reste à charge pour l'Agglo, finalement, de 700 000 euros. Donc, les cofinancements, je pense qu'on peut les espérer de façon raisonnable, puisqu'il va y avoir une clause de revoyure sur le Pacte Cantal. Et c'était une des conditions qu'on avait posée quand la décision de bureau a été prise, d'ailleurs, d'aller sur cette option. La délibération acte les demandes qu'on va faire officiellement.

Monsieur NICOLAS.

M. NICOLAS.- Oui, merci, Monsieur le Président.

Ce que je voudrais dire, c'est que c'est une décision qui me plaît, par rapport à un stade qui mérite bien, et sur lequel la communauté, et en l'occurrence, sous l'ancien mandat, a réalisé des gros investissements, notamment pour les tribunes d'honneur. Cette question du terrain s'était déjà posée à l'époque, mais l'investissement des tribunes ne permettait pas d'aller plus loin. Aujourd'hui, pour ma part, je me réjouis qu'on arrive à remettre un terrain tel qu'il doit être, avec aucun défaut, et que les joueurs puissent apprécier et jouer pour le mieux, et comme vous le disiez, M. le Président, en espérant que nous restions dans ces strates, merci.

M. LE PRÉSIDENT.- En tout cas, cet équipement sera utilisé peut-être pour d'autres occasions, quand des clubs de foot, nous le demande parfois quand les conditions sont dures, donc tout est possible. Je rappelle que la délibération, ce n'est pas le choix du synthétique, ça a été pris en décision de bureau, je ne vais pas insister. Aujourd'hui, ce sont les demandes de financement, que l'on valide.

M. CRUEGHE.- Je crois qu'en plus, juste pour le terrain, il y a un faux niveau d'un mètre cinquante, je sais pas si les gens se rendent compte.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose, s'il n'y a pas d'autres observations sur ces considérations d'avenir du Stade Aurillacois, de valider ou pas cette décision.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? non.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Dernière délibération, c'est le débat annuel sur la Politique Locale de l'Urbanisme, état des orientations et actions Habitat 2024. C'est Angélique Martins qui nous le présente.

DÉLIBÉRATION N° 31 : URBANISME ET HABITAT / DÉBAT ANNUEL SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME ET ÉTAT DE RÉALISATION DU PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D'ACTIONS HABITAT AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

(Présentation de documents sur écran)

M. MARTINS.- Merci.

C'est la dernière mais elle est importante. Afin de conforter la collaboration entre les EPCI et leurs communes, la loi ALUR a introduit l'obligation d'organiser un débat annuel sur la Politique Locale de l'Urbanisme au sein des intercommunalités compétentes en matière de

PLH. Ce débat annuel est l'occasion de revenir sur la mise en œuvre du PLUI-H, approuvé en 2019, mais également sur toutes les actions engagées localement et ayant des incidences sur la politique de l'urbanisme. Parallèlement, l'EPCI délibère au moins une fois par an sur l'état de réalisation du programme local de l'habitat. Le PLH étant désormais intégré au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le débat sur la Politique Locale de l'Urbanisme permet de réaliser également un bilan annuel de l'état des réalisations, du programme d'orientations et des actions Habitat.

Le premier objectif du programme d'orientations et d'actions Habitat du PLUI-H est de contribuer à la relance démographique par la production neuve de logements et de rééquilibrer le développement entre les Communes. Pour cela, un objectif de production de 275 logements neufs par an avait été fixé, en correspondance avec la croissance démographique souhaitée. En moyenne, sur les 5 dernières années, 189 logements par an ont été construits, avec une surproduction dans les communes périurbaines. Malgré cette faiblesse de la production neuve, l'objectif de croissance démographique est atteint, plus 0,13 %, donc entre 2015 et 2021, grâce à un solde migratoire qui compense la perte d'habitants liée au vieillissement de la population.

L'agglomération est fortement investie dans l'amélioration, notamment énergétique, du parc de logements privés. Elle est engagée dans différentes actions de mobilisation des propriétaires privés et fait partie des 13 territoires sélectionnés par l'État début 2024 pour participer aux dispositifs territoires démonstrateurs, d'aller vers les propriétaires bailleurs de passoires thermiques. Dans ce cadre, l'Agglomération, en partenariat avec l'ADIL du Puy-de-Dôme et Soliha Cantal, a mis en place le dispositif Bail Rénov', qui a permis d'informer une centaine de propriétaires de logements locatifs énergivores sur les dernières réglementations en matière de performance énergétique et de location.

Depuis 2023, l'Agglo s'est réengagée dans une OPAH, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, une opération 2023 qui va jusqu'en 2027. Au cours de la deuxième année du dispositif, on a vu une augmentation des dossiers, avec 203 logements financés pour 3 400 000 euros de subventions, donc près de 250 000€ versés par l'Agglo. Les cibles de l'Agglomération sont atteintes avec 8 projets propriétaires occupants travaux lourds et 8 propriétaires occupants également sortis de précarité énergétique qui ont atteint l'étiquette A ou B après travaux, 22 logements locatifs financés et 27 logements pour rénovation énergétique de copropriété.

La part des logements vacants est relativement élevée sur les territoires de l'intercommunalité avec 3 425 logements vacants selon l'INSEE en 2021. Dans un objectif de revitalisation des centralités et de limitation de la consommation foncière, l'Agglomération est particulièrement engagée en faveur de la lutte contre la vacance. Notamment à travers l'identification et la prise de contact avec les propriétaires de logements vacants. Ainsi, la vacance structurelle supérieure à plus de 2 ans est en constante diminution sur les dernières années. On a aujourd'hui un taux de logements vacants qui est inférieur à celui de la Région AURA. Ce qui n'était pas le cas au début de la démarche.

On a également l'OPAH-RU Action Cœur de Ville, sur le centre ancien d'Aurillac, qui s'est achevée en 2024. On peut noter que 113 logements ont pu être rénovés pour un montant de 2,6 millions d'euros de financement. 83 logements locatifs, 30 logements de propriétaires occupants. Cette opération a un impact très positif sur l'hyper centre d'Aurillac et sur le territoire également intercommunautaire, en contribuant à l'amélioration du cadre de vie et donc à l'activité résidentielle. Cela limite également l'étalement urbain. On a lutté contre l'habitat indigne en logeant des salariés du secteur privé en partenariat également avec Action Logement.

L'évolution du parc social, pour répondre aux besoins en logement de personnes modestes, le PLUI-H prévoit un objectif annuel d'environ 54 logements locatifs sociaux, or NPNRU, sur le

site de Marmiers. Cet objectif n'est pas atteint. On a une moyenne de 33 logements locatifs sociaux mis en service au cours des 5 dernières années. L'Agglo a engagé une politique d'attribution des logements sociaux qui a pour ambition d'améliorer la mixité sociale dans les secteurs et les résidences. L'année 2024 a été marquée par la mise en place de la cotation à la demande afin de fournir une aide à la décision dans les attributions de logements. Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Marmiers, on a la diversification de l'offre de logements au sein du quartier qui se poursuit. La démolition de Clémenceau représentait 119 logements, une reconstruction qui est en cours, et également dans le nouveau Contrat de Ville, donc le périmètre Politique de la Ville qui a été élargi en intégrant notamment les résidences de La Montade et de Brouzac.

Concernant l'évolution du PLUI-H, plusieurs procédures d'évolution ont été approuvées en 2023. Depuis, de nouveaux projets sont apparus, comme la réalisation d'un programme de logements en lien avec le programme Petites Villes de Demain, l'aménagement de terrains familiaux, le développement du site de Puech-les-Ouilhes. La réalisation de ces projets a nécessité l'adaptation des documents réglementaires du PLUI-H. C'est dans ce cadre que des révisions allégées et une modification simplifiée ont été engagées en 2024. Deux procédures ont été abandonnées, les procédures pour la réalisation de terrains familiaux pour lesquels les études géotechniques n'étaient pas favorables.

Concernant le suivi de l'évolution de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols : depuis 2021, il existe une obligation d'organiser un débat triennal en Conseil Communautaire sur l'évolution de la consommation foncière, aujourd'hui il n'est pas question de revenir sur les éléments du rapport mais simplement de rappeler la répartition des 375 000 hectares consommés sur le territoire entre 2011 et 2022.

Juste la répartition : 55 % pour de l'habitat, 23 % pour de l'activité, 4 % pour des infrastructures et 17 % à destination inconnue, mais il semblerait que cela corresponde à la création de parcs photovoltaïques, c'est très important quand même.

Même si la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers reste trop élevée sur le territoire par rapport aux objectifs de réduction fixés par la loi, il est quand même intéressant de noter que la tendance est plutôt à la baisse de la consommation à vocation d'habitats. Ce qui met en faveur tous les programmes de réhabilitation. Le volume des dossiers instruits par le service ADS a augmenté de 10 % en 2024 par rapport à 2023. Cette augmentation peut notamment s'expliquer par une forte hausse des demandes de travaux sur les constructions existantes, notamment la pose de panneaux solaires en toiture, mais aussi les demandes liées aux travaux de rénovation, notamment les rénovations thermiques par l'extérieur. En ce qui concerne la dématérialisation de l'ADS, globalement, c'est plutôt positif. Il est à noter que quelques dysfonctionnements de la plateforme nationale ont freiné quelques dossiers, mais concernant l'utilisation du portail, on peut constater que le mode de dépôt dématérialisé a augmenté quel que soit le type de dossier et devient le mode le plus fréquemment utilisé. C'est un débat, vous avez peut-être des questions ?

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur ce rapport Urbanisme et Habitat ? Puisque la loi nous impose de débattre. Simplement, tout à l'heure, sur la consommation foncière, la consommation d'espaces naturels, de 2011 à 2021, il y a eu beaucoup de surfaces dédiées aux projets photovoltaïques, ce qui n'est plus le cas depuis 2021. Donc mécaniquement, notre consommation foncière va baisser. Je tiens à préciser cet élément parce que ce n'est pas neutre en termes de droits à construire pour le futur. Pas d'autres prises de parole sur ce sujet ?

Je vous propose que nous poursuivions notre ordre du jour.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions prises depuis le dernier Conseil du 19 décembre 2024

D'abord les décisions prises par délégation du bureau. Suite au dernier Conseil, il y a des décisions du Premier Vice-Président et des décisions du bureau. Alors je rappelle que, dans notre Collectivité, les décisions du bureau sont prises généralement à l'unanimité.

Dans les décisions de bureau, vous avez justement l'acquisition des surfaces de bureaux à Aurillac pour les besoins des services communautaires. C'est la décision qui a été prise par le bureau du mois de novembre qui a permis que le notaire rédige l'acte d'acquisition de ces locaux. Il y avait l'avis des domaines qui était bien évidemment joint puisque nous avions cet avis des domaines obligatoirement joint au document. C'est une information au Conseil.

Mme. LACHAIZE.- Est-ce qu'on peut avoir ces documents, Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT.- Mais bien sûr, il suffit de les demander. On vous les transmettra, il n'y a aucun problème.

QUESTIONS DIVERSES

Nous avons une demande qui concerne le Bureau Communautaire. Nous avons une demande de logement de la Contie, et comme on doit répondre rapidement à cette dame et qu'il n'y a pas de Bureau Communautaire avant 15 jours. Cette demande concerne Madame Chauvinud qui voudrait prendre possession de ses locaux au 1^{er} mars.

Les membres du Bureau Communautaire, est-ce qu'il y a des objections à cette décision ? Bon, très bien, c'est validé.

S'il n'y a pas d'autres questions diverses, je lève la séance.

(La séance est levée à 22 h 45)

M. PRADAL.- On avait l'habitude qu'il y ait le Monsieur qui prenait des notes. Aujourd'hui, il n'est plus là, il nous manque, quand même, c'est vrai. Et deuxième chose, on a vu le classement des villes où il fait bon vivre en France, dans les 500 villes, Aurillac est 44^{ème}, on a progressé, c'est pas mal.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est parce qu'on travaille bien.

Le Président,

La Secrétaire de Séance,

Pierre MATHONIER

Elisa BASTIDE